



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport d'activités des services de l'État dans les Ardennes





# L'ÉDITO

du préfet des Ardennes



L'année 2022 a été marquée par la sortie progressive de la crise sanitaire, le retour de la guerre sur le sol européen et l'accentuation des effets du dérèglement climatique. Autant de bouleversements entraînant des évolutions éco-

nomiques et sociales rapides et imprévisibles dans toutes leurs conséquences comme la flambée des coûts de l'énergie ou encore l'épisode de sécheresse constaté en été dernier. De ce fait, je suis convaincu que les services de l'État doivent continuer à jouer un rôle majeur dans la résilience des territoires, en collaboration permanente avec l'ensemble des acteurs publics et professionnels, et au premier rang d'entre eux les collectivités territoriales.

Les services de l'État dans les Ardennes ont ainsi connu de véritables transformations dans leurs pratiques, comme dans leur organisation. Je cite à titre d'exemple la cellule de crise diligentement mise en place dans le cadre des procédures de délestage de gaz et d'électricité. L'adaptation des outils numériques aux services rendus au public favorise l'accessibilité des services par toutes et tous, professionnels comme particuliers, ruraux comme urbains. Année électorale dense, l'année 2022 a vu l'organisation de l'élection présidentielle puis des élections législatives, qui ont nécessité une forte mobilisation des agents de la préfecture.

La dynamique d'accompagnement et de soutien aux projets locaux de développement s'est poursuivie, aux côtés des collectivités territoriales désireuses de faire émerger leurs projets de rénovation urbaine, d'aménagement public, de maisons de santé,

d'écoles, d'équipements culturels ou sportifs avec le soutien fort à l'investissement local.

Mon ambition est de faire des Ardennes un département plus attractif au vu des atouts et du potentiel qu'il recèle. Ayant bénéficié du plan de relance et du pacte Ardennes, le Gouvernement le choisit en tant que département pilote pour la réindustrialisation verte en 2023. C'est une occasion importante pour dynamiser le développement économique à travers la conversion des friches via des chantiers en vue d'atteindre l'objectif ambitieux de diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 pour atteindre « zéro artificialisation nette » en 2050.

L'urgence vise à accélérer les transitions énergétique et écologique, d'abord en simplifiant les procédures pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables tout en respectant les exigences environnementales et d'autre part en engageant un travail de fond sur la question de l'eau, dans le respect des attributions de chacun, à travers l'amélioration des aspects relatifs au captage en ressources, l'assainissement et la prévention des inondations. À ce titre, les ateliers de l'eau le 9 novembre 2022 font date et appellent à des développements opérationnels dès 2023.

Réaffirmant ses missions régaliennes et réglementaires, l'État ainsi que les femmes et les hommes qui le servent dans les Ardennes adoptent vis-à-vis de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, élus, entrepreneurs, socio-professionnels une posture conciliant l'autorité des principes d'intérêt général à l'écoute active.

Bonne lecture  
M. Alain BUCQUET

# SOMMAIRE

## 01 Temps forts de l'année 2022

---

## 02 L'État protège les personnes et les biens

---

- **ASSURER L'ORDRE PUBLIC**
- **MOBILISER LES SECOURS, LUTTER CONTRE LES INCENDIES**
- **PROTÉGER LE CONSOMMATEUR, LUTTER CONTRE LA FRAUDE**
- **AGIR AVEC LES FORCES ARMÉES**

## 03 L'État renforce la cohésion sociale et territoriale

---

- **ŒUVRER EN FAVEUR DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**
- **RÉHABILITER LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS**
- **FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ**
- **SOUTENIR LES ANCIENS COMBATTANTS**

## 04 L'État soutient le développement du territoire

---

- **ORIENTER L'AMÉNAGEMENT POUR CRÉER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **SOUTENIR LES PROJETS LOCAUX**
- **PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET L'ARCHITECTURE**
- **PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI**
- **PRÉSERVER LE CAPITAL IMMATÉRIEL**

## 05 L'État s'engage pour un service moderne et accessible

---

- **AGIR POUR L'ÉDUCATION**
- **GARANTIR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ PERFORMANTS**
- **DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES**
- **DYNAMISER LA VIE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE LOCALE**
- **MODERNISER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

# 01. TEMPS FORTS 2022

## JANVIER

- Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées, a participé au COPIL « prestation de compensation du handicap » et visité les locaux de la MDPH
- Mme Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports, a rencontré l'équipe des Flammes Carolo, visité la piscine du Mont Olympe, la patinoire et la maison départementale des sports de Bazeilles.
- Labellisation de 6 nouvelles structures France services dans les Ardennes.

## FÉVRIER

- Signature du contrat territorial de santé mentale et soutien au projet d'établissement du Centre Hospitalier de Béclair
- Prise de fonction de Mme Guylaine BAGHIONI, sous-préfète de Vouziers



## MARS

- Visite officielle de Mme Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée auprès de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion, qui a visité les locaux de Bell'Occas, a tenu une réunion SPIE en préfecture et participé à la signature de 6 contrats «engagement jeune» dans les locaux de pôle emploi,
- Signature de la charte «Les entreprises ardennaises s'engagent»
- Signature des contrats de sécurité du programme «Petites villes de demain»
- Inauguration du nouveau site du

groupe Intelcia à Charleville-Mézières

## AVRIL

- Prise en charge sanitaire au profit des ressortissants ukrainiens sur le département.
- Organisation des deux tours de l'élection présidentielle avec un taux de participation de 74,17% (second tour)

## MAI

- Inauguration d'une caserne de pompiers à Bogny-sur-Meuse par M. BUFFARD, Sous-préfète à la Relance et à Carignan par M. VEDELAGO, Secrétaire général.
- Activation d'un COD dans le cadre du blocage de l'A304 occasionné par des membres de la communauté des gens du voyage à la suite du décès d'un adolescent dans un accident de la route consécutif à un refus d'obtempérer.
- Venue de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est pour visiter et échanger sur le projet de la refonte du quartier de la gare, participer à la signature du contrat de sécurité intégrée de Charleville-Mézières, visiter le centre de supervision urbain et rencontrer des policiers au commissariat
- Signature du Contrat de Sécurité Intégrée par M. Alain BUCQUET, préfet des Ardennes, le Procureur de la République et le Maire de Charleville-Mézières en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand-Est



## JUIN

- Tenue des élections législatives
- Installation de la cellule de veille économique, dans le cadre du Plan de résilience pour faire face aux consé-

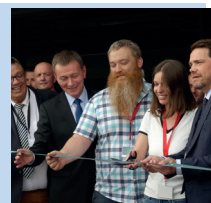
quences de la guerre en Ukraine

- Signature de la convention cadre triennale de la Cité Éducative de Sedan
- Inauguration de la maison relais d'Amagne, labellisée France Services.



## JUILLET

- Passage du tour de France dans les Ardennes
- Inauguration du raccordement «Voie verte» entre Prix-les-Mézières et Charleville-Mézières.
- Inauguration d'un nouvel espace France Services itinérant à Vouziers, par le préfet des Ardennes.
- Inauguration du site Agronutris à Rethel, première entreprise de biotechnologie française spécialisée dans l'élevage et la transformation d'insectes en protéines



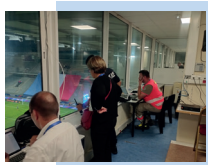
## AOÛT

- Publication des arrêtés limitant de l'usage de l'eau (restrictions sécheresse)
- Cabaret Vert



## SEPTEMBRE

- Tenue du match de qualification à la coupe du monde féminine de foot France / Grèce au stade de Sedan.
- Foire commerciale et agricole à Sedan



## OCTOBRE

- Signature par 12 entreprises de la charte d'engagement du réseau «Les entreprises s'engagent», club des Ardennes, avec M. Alain BUCQUET, en présence du Préfet des

Ardennes, M. JEANTEUR, président de la CCI Ardennes et M. PAQUOT, leader du réseau départemental (directeur d'exploitation d'URANO).



## NOVEMBRE

- Tenue de la 4e sous-commission « Violence intrafamiliales » du Comité Local d'Aide aux Victimes des Ardennes (CLAV), co-présidée par M. le Préfet des Ardennes et Mme la procureure de la République.
- Inauguration du site 3D Métal Industrie (3DMI) à Warcq-La-Mal-Campée, en présence du Préfet des Ardennes.

## DÉCEMBRE

- Opération d'abandon d'armes dite « Armodrome »
- Prise de fonction de Mme Laëticia KULIS, Sous-préfète, Directrice de Cabinet.
- Inauguration de la Maison France Services de Renwez présence de M. le sous-préfet de Rethel

# 02. L'ÉTAT PROTÈGE LES PERSONNES ET LES BIENS

## ASSURER L'ORDRE PUBLIC

### 1. Opération nationale d'abandon d'armes

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Dans les Ardennes, **cette opération qui a fortement mobilisé le bureau de la sécurité intérieure** de la préfecture et les forces de l'ordre **a suscité une large adhésion**, aussi bien au commissariat de police de Charleville-Mézières qu'auprès de la compagnie de gendarmerie de Vouziers.

Cette opération s'est soldée par :



**711 armes enregistrées**  
**919 armes abandonnées**



**12 885 munitions collectées**

Une nouvelle opération d'abandon d'armes est prévue courant de l'année 2023.

### 2. Renforcement du lien entre les forces de l'ordre et la population

- Renforcement de la collaboration avec les élus

Afin de renforcer le dialogue, la proximité et les partenariats avec les élus, des réunions d'informations et d'échanges à destination des maires **sur la thématique de la sécurité** ont été organisées en octobre et novembre par le service des sécurités de la préfecture en collaboration avec les différents services concernés (SDIS, DDT, ADRASEC, DDSP et GGD).

Ces rencontres, qui ont réuni près de **250 maires** au sein des **8 EPCI** du département, ont été l'occasion de présenter l'offre des services de l'État en termes d'outils et d'accompagnement sur les sujets de sécurité civile (risque inondations, lutte contre les incendies...) et de sécurité intérieure (dispositifs police/gendarmerie à disposition des élus, événements festifs...).

#### FOCUS

##### La DDSP 08 en quelques chiffres

**Plus de 14500**

Interventions de police sur la voie publique

**6 minutes (après appel)**

Le délai d'intervention sur appel 17

**17 minutes (moyenne)**

Pour l'accueil des usagers

**70 %**

Taux de satisfaction

Ces rencontres au sein des territoires contribuent au renforcement de la présence de l'État en proximité ainsi qu'au développement d'une action plus territorialisée. Elles seront renouvelées chaque an-

née, pour s'inscrire dans une dynamique volontariste de proximité afin de bâtir de manière partenariale des réponses concrètes aux enjeux sécuritaires.

- Une action partenariale renforcée avec les forces vives du département

**Volet sécurité de petites villes de demain :** Au cours de l'année 2022, 9 communes ardennaises sont engagées aux côtés de la gendarmerie sur le volet « sécurité » du programme « Petites villes de demain » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce rapprochement s'est concrétisé par la signature de contrats territoriaux de sécurité qui ont visé à :

- offrir aux maires des 9 communes engagées dans le dispositif une sécurité « sur mesure » élaborée à partir des besoins du terrain identifiés grâce à un diagnostic de sécurité partagé ;
- instaurer une relation de proximité avec les élus et la population ;
- répondre aux enjeux sécuritaires liés au développement des territoires bénéficiaires.

**Participation citoyenne :**

Parallèlement, en étroite liaison avec les maires, en vue de renforcer l'efficacité dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux biens, le dispositif de « Participation citoyenne » a poursuivi son déploiement en 2022. Les communes de Marcq et de Châtel-Chéhéry sur l'arrondissement de Vouziers et de Signy-l'Abbaye sur l'arrondissement de Charleville-Mézières ont ainsi rejoint les 101 autres communes ardennaises déjà adhérentes à ce dispositif en zone de compétence de la gendarmerie.

### 3. Le maintien de l'ordre dans la gestion de crises : blocage de l'A304

Le blocage de l'A304 par des membres de la communauté des gens du voyage au mois de mai 2022 s'est accompagné de l'incendie volontaire de plusieurs pneus et carcasses de véhicules sur l'autoroute, dans les deux sens de circulation. Ces événements ont conduit à l'armement

d'un COD en préfecture d'une part, et à la mise en place d'un important dispositif de la part des forces de police et de gendarmerie d'autre part afin de sécuriser la zone d'intervention des sapeurs-pompiers, et de disperser les individus à l'origine des départs de feu. Les importants moyens déployés par le SDIS ont finalement permis d'éteindre l'incendie.



### 4. La lutte contre les violences intra-familiales dans les Ardennes

Le territoire compte actuellement 6 postes d'intervenants sociaux (Carignan, Charleville-Mézières, Rethel, Revin, Vrigne-aux-Bois et Vouziers). **Un septième poste**, dont le recrutement est en cours au commissariat de Sedan, sera pourvu début 2023.

Ces postes, largement financés par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), sont particulièrement adaptés à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, assurant une prise en charge sociale de leur situation, complémentaire à celle des forces de l'ordre.

Afin de lutter contre les violences intra-familiales (VIF), une procédure spécifique Préfecture/Forces de l'ordre a été élaborée afin d'apporter une réponse rapide et adaptée, pour chaque fait de VIF constaté par les forces de l'ordre.

Par ailleurs, 75 personnes ont été inscrites au Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention



d'Armes (**FINIADA**) pour des faits de VIF.

Afin de faciliter la « libération de la parole » des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, la Maison de prévention et de protection des familles du GGD des Ardennes (MPPF08) a contribué à la mise en place de deux opérations originales de sensibilisation en 2022.

Sous l'égide du Préfet des Ardennes, le GGD des Ardennes et le conseil départemental ont signé en février 2022 une convention cadre de partenariat. Dans une démarche d'« aller vers », partageant en partie un public cible commun, l'objectif est de renforcer la complémentarité d'actions sociales de proximité dans le département avec l'appui de la maison de prévention et de protection des familles (MPPF) en matière de prévention, d'accompagnement et d'accès au droit des publics les plus vulnérables résidant en zone gendarmerie.

En 2022, les forces de sécurité intérieure ont dénombré plus de 1000 victimes de violences conjugales dont 85 % de femmes. **Le département enregistre le 5ème taux régional d'augmentation annuelle des violences conjugales** (+14,64 % contre 15,60 % en moyenne en France métropolitaine). Le pilotage départemental de la politique publique de lutte contre les violences conjugales repose désormais sur une instance unique, **la sous-commission « violences intrafamiliales »**, établie au sein du comité local d'aide aux victimes réunissant institutionnels et associations chaque trimestre.

La couverture territoriale de la prise en charge des victimes s'est améliorée avec l'ouverture d'un 5ème accueil de jour porté par Familles rurales à Revin (les 4 autres sont portés par le CIDFF, France Victimes, et Couples et familles sur Charleville-Mézières, et par Femmes relais 08 sur Sedan).

Des moyens plus importants ont été en outre déployés pour renforcer le dispositif de lutte existant. En témoignent l'ouverture d'une seconde antenne d'unité médico-judiciaire sur Vouziers (après celle de Char-

leville-Mézières), d'un 4ème groupe de paroles par le CIDFF (après ceux de Femmes relais, du CHRS Espérance, et de France Victimes), de 17 places supplémentaires d'hébergement (46 au total) notamment sur Vrigne-aux-Bois et Revin ou d'un bus itinérant par le centre social FJEP de Vouziers.

Une trentaine d'événements se sont par ailleurs déroulés sur le département à l'occasion de journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, notamment sur les cyberviolences, portés par le CIDFF.

## 5. Sécurisation des grands événements

Deux événements majeurs ont bénéficié en 2022 du soutien de l'État dans le cadre de leur sécurisation au niveau départemental (renfort d'unités de forces mobiles et de sections Sentinelles) : le festival du Cabaret Vert et la foire de Sedan. Le Tour de France, quant à lui, a mobilisé des moyens nationaux importants et nécessité un investissement fort de la part des services de l'État dans les Ardennes.

### • Festival du Cabaret Vert

La 16ème édition du « Cabaret Vert » s'est déroulée du 17 au 21 août 2022 à Charleville-Mézières. Compte tenu des deux années d'absence dues à la crise sanitaire, de la programmation riche et diversifiée proposée, et de l'allongement de la durée du festival à 5 jours (au lieu de 4 jours habituellement), le festival a connu une fréquentation record avec près de 125 000 personnes accueillies.

Cet événement a une nouvelle fois nécessité une forte mobilisation des services chargés de la sécurité (près de 40 policiers mobilisés chaque jour ainsi que l'EDSR de la gendarmerie, les services des Douanes, une section Sentinelle et des renforts en unité de force mobile) en parallèle avec la présence de 200 pompiers et secouristes de la Croix-Rouge au sein des 4 dispositifs prévisionnels de secours.

Les services douaniers ardennais ont éga-

lement été associés à l'événement en réalisant de très nombreux contrôles en gare SNCF de Charleville-Mézières, du 16 au 19 août 2022, à l'aide notamment des chiens de détection des stupéfiants mais également d'un système d'inspection radioscopique permettant l'examen rapide des bagages. Cette présence a permis la réalisation de plusieurs saisies de produits stupéfiants.

La 17ème édition du Cabaret Vert est d'ores et déjà fixée du 16 au 20 août 2023 et s'annonce, selon les organisateurs, comme une nouvelle année record.

#### • Foire agricole et commerciale de Sedan

La foire accueille chaque année plus de 250000 visiteurs, avec une forte affluence le samedi et le dimanche. La foire agricole de Sedan repose uniquement sur le bénévolat. Elle est devenue au fil des éditions un rendez-vous régional incontournable de la ruralité et de l'élevage.

Plusieurs réunions préparatoires ont été organisées, pour s'assurer de la mise en place de mesures spécifiques pour accéder aux différents sites avec notamment l'installation de plots en béton aux entrées et le renforcement du nombre des agents de sécurité.

#### • Tour de France

Le 7 juillet 2022, le Tour de France traversait le département des Ardennes en parcourant les circonscriptions de police de Charleville-Mézières et de Sedan. Préparé de longue date jusqu'au moindre détail, **cet événement exceptionnel mettait toutes les forces à contribution et rassemblait plus de 150 policiers répartis** sur tout le circuit au service de la sécurité. CRS, et policiers de sécurité publique des Ardennes et des départements voisins étaient engagés toute la journée pour permettre la pleine réussite de cette épreuve sportive internationale. Aucun incident n'était signalé pour cette grande occasion réussie de valoriser le département.

La sixième étape du Tour de France a traversé

notamment l'arrondissement de Sedan. S'agissant d'une épreuve sportive avec utilisation privative de la chaussée, plusieurs routes ont été coupées à la circulation. Plusieurs réunions ont été organisées pour garantir la sécurité de cette manifestation.

## 6. La prévention du harcèlement en milieu scolaire

À l'instar des autres territoires, le département des Ardennes n'est pas épargné par les phénomènes de harcèlement en milieu scolaire. Dans ce cadre, le GGD des Ardennes a conçu et déployé un dispositif novateur de prévention.

Intitulé « *Harcélo-mètre* », cet outil largement distribué à l'occasion des campagnes de prévention permet à chaque élève d'évaluer facilement sa situation personnelle au regard des phénomènes de harcèlement. Cette thématique a par ailleurs été retenue **comme fil conducteur de la phase 2 du Service national universel** par les cadets du GGD des Ardennes. Au cours de l'année 2022, ce sont ainsi plusieurs milliers de supports qui ont pu être diffusés auprès de la jeunesse ardennaise.

## 7. La lutte contre les stupéfiants

Par une présence constante sur la voie publique, la conduite d'opérations journalières et l'implication accrue des services pour cette mission, la police nationale a obtenu des résultats exceptionnels cette année. Ainsi, 469 procédures judiciaires contre les stupéfiants ont été menées par la sécurité publique des Ardennes en 2022. Les services de police ont, en outre, saisi plus de 220 000 euros d'avoir criminels ou d'équivalents financiers.

Si les trafics et les ventes sont particulièrement ciblées, les forces de l'ordre agissent également contre la consommation et la détention des produits stupéfiants par l'établissement régulier d'amendes forfaitaires délictuelles.

La sécurité publique œuvre également contre les méfaits des stupéfiants sur les routes et accroît ses efforts à l'encontre des conducteurs sous l'emprise de produits illicites. À titre d'information, les délits traités pour cette infraction ont augmenté de 44 % en 2022 suite aux nombreux contrôles routiers mis en place.

## 8. Police de l'environnement

Parallèlement à ses actions de terrain, le GGD des Ardennes s'est engagé avec vigueur dans les opérations « Territoires propres » du 21 au 25 mars 2022 et « Nature propre » du 31 octobre au 6 novembre 2022 en vue de lutter contre les atteintes à l'environnement.

La première opération associait notamment les forces de sécurité belges (zone de police du Hainaut) dans le cadre d'une vaste opération de contrôle des flux ciblant en particulier les trafics de déchets en zone frontalière. L'opération « Nature propre » a permis un travail en étroite collaboration avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Office national des forêts (ONF). La mise en commun des compétences des différents services se traduit par ailleurs régulièrement dans la conduite d'actions coordonnées visant à protéger l'environnement et la biodiversité du département.

Ces opérations ponctuelles sont complétées par la signature d'une convention de partenariat avec la fédération départementale des chasseurs des Ardennes (FDC08) intitulée « Chasseur-vigilant » le 18 juillet 2022.

Ce dispositif citoyen d'échange d'informations vise la détection des phénomènes portant atteinte à l'environnement en secteur rural ou forestier en particulier dans les zones les plus retirées du territoire des Ardennes afin d'accroître et d'optimiser la réactivité de la gendarmerie nationale. Ainsi un référent a été instauré dans chacune des unités du GGD des Ardennes afin d'animer le réseau et de permettre un contact direct de proximité avec les acteurs du monde de la chasse.

Par ailleurs, le 19 septembre 2022, la gendar-

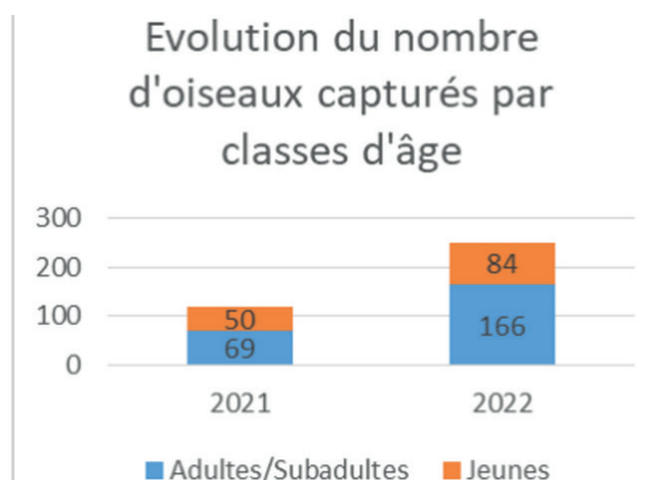
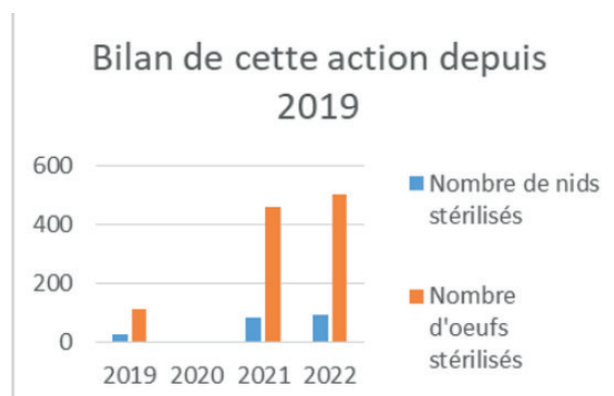
merie et l'ONF ont signé une convention de mise à disposition de l'atlas départemental des forêts. Ce partage des informations facilite l'organisation d'actions conjointes et la localisation précise d'événements nécessitant une intervention ou l'appui de la gendarmerie nationale aux personnels de l'ONF.

Les agents de l'OFB ont, cette année encore, également mené des missions de police de l'eau et de la nature au plus près du terrain.

### • Plan d'actions sur la Bernache du Canada

La protection de la biodiversité s'améliore grâce à des actions menées en 2022 notamment sur les captures d'oiseaux en période de mue grâce à la mobilisation de moyens supplémentaires (autres services OFB, gendarmerie).

Ces opérations ont permis de prélever 250 bernaches, et de stériliser 502 œufs.



# MOBILISER LES SECOURS, LUTTER CONTRE LES INCEN- DIES

## 1. Interventions contre les incendies

### • Incendie du centre de tri de Valodea

Un bâtiment de 3000 m<sup>2</sup> à usage de collecte de déchets industriels, contenant 180 tonnes de papier carton, 2000 litres d'huile hydraulique et 200 balles de carton triées a été détruit par un incendie.

Le bâtiment, composé d'une structure acier en hauteur et béton en partie basse, s'est totalement embrasé. À l'arrivée des secours, le risque de propagation à une société de soudure basée à une vingtaine de mètres a été identifié. Il a fallu établir plusieurs LDV 500 de plain-pied et une lance canon sur l'EPA Charleville. Le site disposait d'une rétention d'eau de 860 m<sup>3</sup>, de deux PI sur site, ainsi qu'une réserve de 400 m<sup>3</sup>. Une lance à mousse 2000 l/min a été mise en œuvre et le personnel du site a procédé à l'étouffement des déchets par épandage.

Cet incendie a engendré le chômage technique de 25 personnes et les reprises de feu ont persisté durant les 3 jours suivants.



Intérieur du centre de tri après l'incendie

### Les conséquences

Depuis cet incendie, les déchets collectés sont traités autant que possible dans des centres de tri d'autres départements (Marne, Val de Marne et Haute Saône) en fonction de

leurs capacités de traitement, la valorisation des déchets étant priorisée et leur enfouissement interdit. Cependant, et en raison des contraintes actuelles sur la filière conduisant à réduire les capacités de tri, le reste des déchets collectés est envoyé en enfouissement dans les deux ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux) du département, implantées à Sommauthe et à Eteignères.

Ainsi, sur les 8 617 tonnes de déchets collectées depuis cet incendie, 5 538 tonnes ont pu être triées et valorisées mais 3 079 tonnes ont dû être enfouies.

La DREAL réalise des points hebdomadaires avec l'exploitant du centre de tri afin d'autoriser ponctuellement l'enfouissement des déchets valorisables collectés dans le département. Le nouveau centre de tri n'est pas attendu avant 2 ou 3 ans.

### • Important feu dans une habitation individuelle

L'un des principaux incendies de l'année 2022 s'est déclenché dans une maison d'habitation d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, mitoyenne de chaque côté. L'habitation s'est totalement embrasée avec un important risque de propagation.

Le propriétaire, un homme de 86 ans, intoxiqué par les fumées a été pris en charge puis transporté sur le CH Manchester non médicalisé. Le feu a été maîtrisé au moyen de 3 LDV 500 dont une sur le BEA Revin afin de stopper la propagation et de protéger l'habitation.



## 2. Développer la prévention

### • Plans de Prévention du risque inondation

L'objectif majeur des Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi) est de protéger les biens et les personnes et de préserver le champ d'expansion des crues ainsi que l'équilibre des milieux. Pour ce faire, les PPRi réglementent l'usage du sol, l'aménagement du territoire et adaptent les possibilités de développement à la nature et à l'intensité du risque. Dans le département des Ardennes, quatre cours d'eau sont concernés par six PPRi : la Meuse, la Chiers, la Semoy, et l'Aisne.

PPRi	Date d'approbation
Meuse amont 1	1er décembre 2003
Meuse amont 2 - Chiers	8 février 2010
Meuse aval	13 janvier 2022
Semoy	20 avril 2005
Agglomération rethéloise	15 février 2022
Vallée de l'Aisne	19 février 2018

En 2022, les agents de la DDT ont commencé à travailler sur la future révision du PPRi de la Semoy.

### • Plan de Prévention Risque chute de blocs

En 2022 ont été engagés les premières études relatives à la réalisation d'un PPR à l'échelle départementale sur le risque chute de blocs. La DDT a sollicité à cet effet le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

### • Le développement des outils d'aide à la gestion de crise : l'exemple de l'Observatoire National Des Étiages (ONDE)

La surveillance et la compréhension des étiages sont aujourd'hui un enjeu fort pour les pouvoirs publics, tant du point de vue de la régulation des usages de l'eau en période de sécheresse que pour la limitation des impacts sur la faune et la flore aquatiques.

L'ONDE est un outil d'aide à la gestion de crise. Ce réseau de stations d'observation de

la situation hydrographique du département permet le suivi des phénomènes d'étiages estivaux, de leurs fréquences d'apparition et de leurs intensités. Contrairement à 2021, l'année 2022 a été marquée par des déficits hydrologiques importants observés dès la fin du mois de juin.

## PROTÉGER LE CONSOMMATEUR, LUTTER CONTRE LES TRAFICS

La surveillance des frontières intérieures de l'Union européenne est renforcée en raison de la menace terroriste persistante, mais aussi, plus récemment, en raison d'éventuelles nouvelles menaces sanitaires.

Sur la frontière franco-belge du département des Ardennes, les agents des douanes en leur qualité de garde-frontières ont accompli près de 400 missions opérationnelles pour 3700 heures de contrôles, de jour comme de nuit. En luttant contre les trafics de tabac, la Douane poursuit un triple objectif : un objectif de santé publique, en retirant du marché des produits contrefaits particulièrement nocifs pour les consommateurs, un objectif fiscal et de régulation du marché, la contrebande de tabac faisant le plus grand tort à l'activité du réseau officiel des buralistes français, un objectif d'ordre public enfin, le trafic de tabac alimentant des réseaux frauduleux fonctionnant selon les mêmes règles que les trafiquants de produits stupéfiants. Ainsi, près de 2 tonnes de tabac, soit l'équivalent de 2 millions de cigarettes, ont été saisies puis détruites par la Douane en 2022 dans les Ardennes.

La protection des consommateurs et de l'environnement est au cœur des préoccupations des services douaniers, symbolisée par la saisie de plus de 11000 articles de contrefaçon, autant de jouets, chaussures, médicaments, parfums qui n'ont pu alimenter les marchés réguliers et clandestins, et de 2600 kgs de déchets (huiles usagées, batteries...). Ces actions permettent de protéger les intérêts des grandes marques françaises et euro-

péennes de la concurrence déloyale d'entrepreneurs peu scrupuleux.

## AGIR AVEC LES FORCES ARMÉES

Dans le département des Ardennes, la présence militaire est essentiellement concentrée au sein de la base de défense de Charleville-Mézières. Dans cette base de défense se trouvent des unités « soutenantes » qui travaillent au profit d'unités « soutenues ».

Les unités « soutenantes » sont essentiellement le groupement de soutien de la base de défense de Charleville Mézières (GSBdD) au sein duquel travaillent 53 militaires et 33 personnels civils, la 28e antenne médicale avec 24 militaires et 2 personnels civils, et enfin l'antenne de Charleville-Mézières de l'unité de soutien d'infrastructure de la défense (USID) avec 4 personnels civils et 1 militaire.

Les unités soutenues, quant à elles, sont essentiellement le 3e régiment du génie dont les effectifs s'élèvent à 961 personnels militaires et civils ainsi que quelques petites entités telles que :

- La délégation militaire départementale (DMD) ;
- Le centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) ;
- L'antenne d'action sociale (ASA) ;
- L'antenne mobilité défense (AMD) dont le rôle est de faciliter la reconversion du personnel militaire dans le monde du travail en fin de contrat ou de carrière.

**Dans le sud du département** se trouve l'ancienne base OTAN de Vouziers-Séchault qui est un site d'entraînement travaillant au profit des autres armées. Ce site est soutenu par la base de défense de Mailly – Mourmelon – Suippes.

### • Actions majeures réalisées en 2022

D'un point de vue opérationnel, le 3e régiment du génie a déployé de nombreux détachements en opérations extérieures (OPEX):

- 4 militaires de la 1e compagnie de com-

bat au **Gabon** ;

- 10 militaires de la compagnie d'appui au sud **Liban** ;
- 10 militaires de la compagnie de commandement et de logistique au **Mozambique** ;
- 4 militaires de la compagnie de commandement et de logistique, dont le chef de corps, au **Tchad** ;
- 142 militaires de la 1e compagnie de combat et de la compagnie d'appui au **Niger** ;
- 63 militaires de la 3e compagnie de combat en **Roumanie** (opération Aigle).

Chacune de ces projections a duré approximativement 4 mois.

En termes de recrutement et de formation, le 3e régiment du génie a conduit **quatre incorporations de jeunes engagés volontaires pour un total de 159 sapeurs formés**. Le régiment a également procédé à deux formations militaires initiales de réserve (FMIR), permettant de former les jeunes réservistes de l'unité d'intervention de réserve (UIR) du régiment.

Dans le cadre d'un accord de coopération instaurée entre l'armée de Terre et la gendarmerie nationale, le 3e régiment du génie a appuyé la formation tactique des PSIG des Ardennes.

Après un premier rendez-vous en décembre 2021, deux autres séances d'instruction se sont déroulées dans les emprises du régiment en 2022.

Différents ateliers ont été réalisés :

- Une instruction au franchissement vertical dans le but de mettre en situation la capacité de résistance psychologique des gendarmes face à un franchissement en milieu urbain ;
- Une présentation théorique et pratique du PERFOR (Parcours Élémentaire Réduit pour les Franchissements et l'Organisation des Reconnaissances en zone urbaine) pour rappeler les procédures de déplacements tactiques en zone urbaine ;
- Une sensibilisation aux piégeages en zone urbaine permettant d'informer les gendarmes sur des pièges explosifs urbains fréquemment rencontrés dans les zones de conflit.

Dans le cadre de l'opération « Avec nos blessés » (nouvelle appellation de la Journée Nationale des Blessés de l'Armée de Terre – JNBAT), le 3<sup>e</sup> RG a organisé une série d'animations sportives. Les objectifs généraux de cette opération étaient de réaffirmer la considération aux blessés et à leurs familles, de sensibiliser la population, de participer au challenge « tenir l'effort avec nos blessés » par l'organisation d'une course à pied dans la durée et de lever des fonds au profit des blessés.

Enfin, comme chaque année, le régiment a également ouvert son musée à l'occasion des journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre, permettant aux carolomacériens de découvrir la riche histoire du régiment ardennais depuis sa création le 11 septembre 1814.

# 03. L'ÉTAT RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

## ŒUVRER EN FAVEUR DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

### 1. Travailler à l'insertion par l'emploi

Le Service Insertion Emploi Economie Solidarités de la DDETSPP anime notamment le Service Public de l'Emploi Départemental (SPED) et de ses partenaires. Plusieurs dispositifs ont particulièrement mobilisé les services au cours de l'année 2022.

#### • Insertion par l'Activité Économique

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) a pour objet l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi, grâce à l'innovation des projets et la création d'emplois. Cette action est menée en ralliant les entreprises et les acteurs publics à la cause de l'inclusion, permettant de contribuer au dynamisme du territoire des Ardennes.

Le Pacte Ambition IAE a permis un développement important des SIAE sur le territoire des Ardennes, et par conséquent, l'offre faite aux demandeurs d'emploi en matière d'insertion professionnelle, ce dont témoignent les résultats suivants :

- 22 structures soutenues
- 647 ETP conventionnés
- budget à hauteur de 10 379 038 € (dont un cofinancement de 1 050 000€ par le conseil départemental)

Il convient de noter que l'action a aussi porté sur le développement des entreprises adaptées (EA).

#### • Dispositifs en faveur des jeunes

##### - Contrat engagement jeunes

La mise en place à compter du 1er mars 2022 du Contrat Engagement Jeunes (CEJ) a permis à 1543 jeunes des Ardennes de bénéficier d'un accompagnement intensif vers le retour à l'emploi. Ces jeunes sont accompagnés par Pôle Emploi, les Missions Locales et Cap Emploi.

##### - Apprentissage

Une progression de l'apprentissage permettant de passer de 1064 jeunes à 2228 entre 2016 et 2022, soit une progression de 109 %.

##### - Contrats aidés

L'action menée par la DDETSPP des Ardennes, en lien avec ses partenaires du Service Public de l'Emploi Départemental (SPED) a notamment abouti aux résultats suivants en matière de contrats aidés :

PEC tous publics	PEC QPV ZRR	PEC Jeunes	CIE Jeunes	Total	Budget
148	276	69	210	210	3 309 021€

##### - SPIE

La DDETSPP a accompagné la mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), action menée notamment en lien avec le Conseil Départemental, chef de file du SPIE. Le SPIE, au bénéfice des demandeurs d'emploi des Ardennes, convergera en



## 2. Dynamiser le développement économique

De nombreuses actions en faveur du développement économique sont menées par les services de l'État. En témoigne l'activité émanant des nombreux appels à projets (AAP) et à manifestation d'intérêt (AMI) intégrés au Plan France 2030 qui a intégré les mesures du Plan France Relance (PFR).

Cette action menée de manière partenariale avec la DREETS, l'agence Ardennes Développement, BPI, le Conseil régional et les développeurs économiques des EPCI, a consisté à faire la promotion des AAP et AMI auprès des entreprises, en menant une action d'adaptation suivant leur profil. Cette dernière a pu être poursuivie en accompagnant l'entreprise dans ses démarches pour monter son dossier, mais aussi dans la promotion des dossiers ardennais auprès des services instructeurs.

Le travail mené de manière collective a permis à trois EPCI (Ardenne-Rives de Meuse, Vallée et Plateau d'Ardenne, Ardenne Métropole) d'être lauréats de l'AMI « rebond industriel ». Ceci entraînera en 2023 l'action d'un groupement de cabinets de consultants auprès des entreprises de ces territoires, afin de recenser les projets d'investissement, et le cas échéant, de les accompagner vers les mesures et subventions adaptées à fin de concrétisation. L'ensemble du territoire est ainsi concerné par la démarche (métiers de l'assistance aux personnes à Charleville-Mézières, industrie à Revin...).

L'action du service s'est aussi inscrite dans un plan « compétences » qui est mené en convergence avec les groupes de travail pour la réduction des tensions de recrutement.

Enfin, il faut signaler les nombreux projets que la DDETSPP des Ardennes concourt à promouvoir et/ou à développer : le club ardennais du réseau « les entreprises s'engagent », l'économie circulaire, le projet de développement de l'usage du vélo nommé «

projet Bourke »...).

2022 a permis d'enregistrer d'excellents résultats en matière de développement économique pour les Ardennes. Ces résultats sont d'abord le fruit du dynamisme et de l'ambition des entreprises et entrepreneurs ardennais, accompagnés par un réseau de partenaires travaillant en symbiose, accompagné par les services de l'État.

## 3. Améliorer la qualité de l'emploi

Le système d'inspection du travail (SIT) comprend les agents de contrôle et leur assistance administrative, les agents chargés de l'accès au droit du travail via les renseignements, la section centrale « travail » qui collecte et analyse les accords collectifs du travail et les ruptures conventionnelles.

En outre, le SIT gère notamment l'Observatoire départemental du dialogue social, les conseillers du salarié, le Comité Départemental Anti-Fraude (CODAF).

L'action de l'inspection du travail est organisée autour d'un Plan National d'Action (PNA) et de la réponse aux sollicitations des salariés, des représentants des salariés et des employeurs. L'Inspection du travail mène des actions de contrôle mais aussi de conseil.

Le PNA 2022 organisait les actions autour de plusieurs thématiques : relations du travail, lutte contre le travail illégal, dont les fraudes aux prestations de service internationale (PSI), la lutte contre la précarité, le respect des normes en matière de santé-sécurité.

### • Quelques chiffres-clés

- 269 contrôles,
- 203 enquêtes dont 79 liées à des accidents du travail graves ou mortels,
- 221 procédures d'analyse de documents (accords collectifs, plan de retrait amiante...),

### Suites données à des interventions :

- 483 courriers d'observations,
- 24 rapports,
- 22 procès-verbaux,

- 2 signalements au Parquet,
- 136 décisions administratives,
- 6 décisions d'arrêt de travaux.

L'action importante menée en 2022 met en évidence certaines situations :

- Un nombre important d'accidents du travail dans les Ardennes, notamment liés aux machines et aux chutes de hauteur,
- Des situations de travail illégal qui restent en nombre important, avec en parallèle des fraudes aux prestations de service internationales en nombre accru.

Eu égard à ce contexte, **une action de sensibilisation à la sécurité sur les chantiers publics** a été conduite par le directeur adjoint de la DDETSPP en 2022 auprès de toutes les administrations publiques d'État.

### FOCUS

#### Déclinaison locale du plan de réduction des tensions de recrutement à la sous-préfecture de rethel

La déclinaison locale du plan de réduction des tensions de recrutement a été lancée en début d'année 2022 sur l'arrondissement de Rethel.

Dans ce cadre plus de 80 entreprises de l'arrondissement de Rethel concernées par cette problématique ont participé début 2022 aux 4 rencontres animées par le sous-préfet en présence des acteurs de l'emploi proposant un appui aux professionnels : Pôle Emploi, Région Grand Est, Département des Ardennes, GEIQ des Ardennes, Opérateurs de compétences (OPCO).

Les entreprises participantes font l'objet d'un suivi par un groupe de travail local afin de leur proposer un appui dans leur processus de recrutement.

## RÉHABILITER LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

### 1. Lutter contre l'habitat indigne

#### En synthèse

13 arrêtés préfectoraux d'insalubrité et d'urgence pris

8 arrêtés préfectoraux d'insalubrité (2005 à 2021) abrogés après réalisation des travaux qui avaient été rendus obligatoires

### 2. Déploiement de la plate-forme HISTOLOGE pour faciliter le signalement de l'habitat indigne

Dans les Ardennes la problématique du logement indigne représente un enjeu très important. L'indicateur qui permet d'évaluer le nombre de logements concernés est le « **Parc Privé Potentiellement Indigne** » qui tient compte de l'ancienneté des logements, de leur dégradation et de la précarité de leurs occupants. Dans le département, le taux de Parc Privé Potentiellement Indigne est ainsi de 9,7 %, ce qui représente plus de 11 000 logements (à titre de comparaison, pour la Région Grand Est, le taux est de 3,52 % et de 6 % au niveau national).

Pour répondre à cet enjeu, un pôle départemental de Lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a été mis en place depuis 2009. Ce dernier rassemble l'ensemble des acteurs concernés par ce sujet (ARS, DDT, DDETSPP, Conseil Départemental, ADIL, CAF, MSA, Service communal d'hygiène et de santé de Charleville-Mézières), chacun apportant ses compétences en matière d'habitat, pour contribuer au recensement des situations de mal logement et proposer des solutions pour y mettre fin.

La DDT ne peut toutefois intervenir que si elle a connaissance des logements qui posent problème, et doit pour cela recevoir un signalement. Jusqu'à présent les signalements

se faisaient via un formulaire « papier », afin de faciliter le signalement des logements indignes, un nouvel outil est déployé dans les Ardennes : HISTOLOGE.

HISTOLOGE est une plateforme, accessible gratuitement et à tout moment depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Elle permet de décrire facilement les problèmes rencontrés et d'envoyer le signalement du logement au guichet unique en joignant éventuellement des photos ou des documents.



Tout problème peut être signalé sur  
=> [histologe.beta.gouv.fr](http://histologe.beta.gouv.fr) ou  
=> <https://ardennes.histologe.fr/signalement>.



## FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ

L'État s'engage à assurer plusieurs missions principales en matière d'inclusion sociale :

- Dispositifs de veille sociale et d'hébergement,
- Maintien du rôle et des missions du Service Intégré Accueil et d'Orientation (SIAO),
- Adaptation du dispositif d'hébergement généraliste et des maraudes,
- Politique « Logement d'abord ».

### 1. Lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté s'articule autour de trois thématiques :

- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- Le renforcement de l'action en direc-

tion des jeunes,

- La déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ainsi que de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

Deux conventions ont été signées entre l'État et le Département pour :

- 1,4 millions € sur la CALPAE (dont 825000 € spécifiques en faveur des bénéficiaires du RSA),
- 364 500 € au titre de la protection de l'enfance.

### Les missions d'inspection et de contrôle

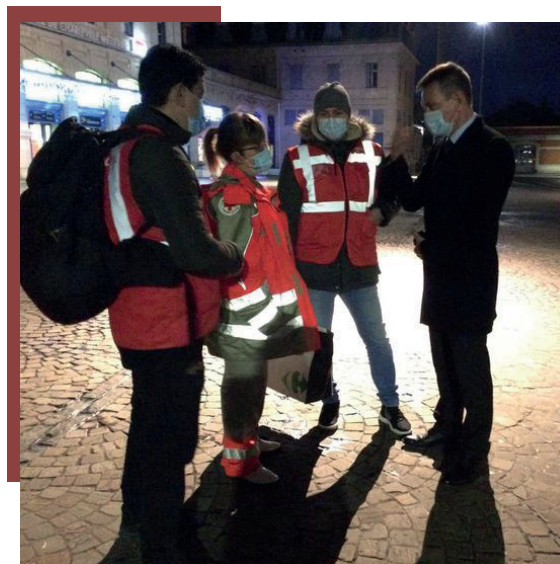
Dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, l'inspection conjointe (État / Conseil Départemental) d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) a pu être réalisée.

En matière d'hébergement, ce sont deux visites de conformité d'ESMS qui ont pu être effectuées.

#### • Les chiffres-clés

### Hébergement

Les dispositifs en période hivernale ont été renforcés grâce à l'ouverture de 3 places d'hébergement d'urgence, soit au total 172 places, pour un montant total de 1 085 874€. 635 personnes ont pu être mises à l'abri. Des maraudes ont également été mises en place 365 jours par an.



Près de 150 personnes ont accédé à un logement dans le cadre d'un mandat de gestion ou d'une location-sous location.

Un financement a été distribué à hauteur de plus de 6,8 millions d'euros (dont 270 000€ de revalorisation SEGUR, 225 000€ pour l'accueil en urgence des déplacés ukrainiens).

On dénombre :

- 384 places d'hébergement généraliste
- 390 places de logement adapté : maisons-relais, résidences-accueil, intermédiation locative, ALT ;
- 277 places en résidences sociales.

### **Majeurs protégés et publics vulnérables**

Un financement à hauteur de 6,5 millions d'euros, dont 1,4 million sur le plan pauvreté, a été accordé. Plus de 2 500 mesures de protection des majeurs vulnérables (2 services tutélaires) et 350 mesures pour les 7 mandataires individuels ont été déployées.

## **2. La politique migratoire dans les Ardennes**

La cohésion sociale dans le territoire est influencée par plusieurs facteurs, notamment la conduite de la politique migratoire. Cette dernière englobe les politiques d'admission, de séjour, de naturalisation, d'expulsion et d'intégration.

Plusieurs actions traduisent cette politique :

- Au 31/12/2022, 406 OQTF (contre 251 en 2021) ont été prises et 25 éloignements ont été réalisés toutes situations confondues.
- Un suivi du protocole mineurs non accompagnés est réalisé en lien avec le conseil départemental.
- Un suivi fin est mené, en lien avec la DDETSPP, quant aux publics hébergés dans les différentes structures.
- La mise en œuvre du droit au séjour des ressortissants ukrainiens bénéficiaires d'une protection temporaire (à ce jour 452 personnes dans les Ardennes) a fortement mobilisé les services au cours de la dernière année.

La préfecture a accueilli 1 872 usagers en 2022, en réception sur rendez-vous.

Par ailleurs, le bureau des étrangers est sans nul doute celui qui reçoit le plus d'interventions parlementaires avec 69 pour l'année 2022, représentant près de la moitié de toutes les interventions traitées dans le département. Le lien entre la mission des étrangers et le contexte politique est évident, car les politiques migratoires sont un enjeu fort en termes de cohésion sociale.

### **• L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les Ardennes en 2022**

#### **Ukraine**

L'année a été fortement marquée par l'accueil des déplacés ukrainiens : depuis le mois de mars 2022, environ 350 déplacés ukrainiens ont été accueillis dans les logements du dispositif État des Ardennes. Un an après les premières arrivées, 180 personnes sont encore hébergées dans ce cadre, et 82 personnes ont pu accéder à un logement autonome grâce au dispositif d'intermédiation locative (IML).

En 2022, 528 demandeurs d'asile ont été accueillis dans les dispositifs d'hébergement financés par l'État dans le département des Ardennes, pour un budget de 2 millions d'euros.

Le parc d'hébergement dédié compte 588 places, majoritairement localisées à Charleville-Mézières et sa périphérie et dans le Nord Ardennes. La durée moyenne de séjour des demandeurs d'asile est de 478 jours pour ceux qui ont obtenu une protection internationale et 416 jours pour les déboutés.

Les services de l'État soutiennent et financent les actions en faveur de l'intégration durable des réfugiés sur le territoire, qu'il s'agisse notamment de l'accompagnement vers le logement (177 réfugiés ont accédé au logement cette année) ou l'apprentissage de la langue (95 022 € de crédits ont été consacrés à l'apprentissage de la langue française). S'agissant de l'accès à l'emploi, 10 réfugiés ont bénéficié d'une formation au métier de

soudeur **dans le cadre du programme HOPE** (hébergement, orientation et parcours vers l'emploi). Après une formation à l'apprentissage du français pendant 3 mois, suivie d'une formation en atelier de 3 mois et 2 périodes de stage en entreprise, 5 réfugiés ont pu accéder à l'emploi dans l'industrie via un contrat d'intérim avec **l'entreprise Janus** (Groupe vitamine T).

### 3. Lutte contre la précarité et pour l'égalité : l'exemple de la lutte contre la précarité menstruelle

Les Ardennes ont été désignées en 2021 avec 4 autres départements par Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, pour **mener une expérimentation de distribution gratuite de protections périodiques dans les collèges**, ainsi que des actions d'éducation à la santé et de déconstruction des préjugés. Avec une enveloppe dédiée de 50 000 euros, **Femmes relais** a fourni en 2022 à l'ensemble des collèges ardennais, près de 50 distributeurs customisés, plus de 50 000 serviettes périodiques de jour, 10 000 de nuit, 14 000 tampons avec applicateurs, 5 000 sans applicateurs, une dizaine de cups et une cinquantaine de serviettes lavables, mais aussi presque 500 culottes lavables DIM. L'ensemble des protections hygiéniques sont en coton bio ou en bambou, hypoallergéniques, sans produits chimiques, 100 % biodégradables.

Sur un second volet du projet concernant le domaine social (financé par la DREETS Grand-Est), Femmes relais 08 a distribué dans les centres sociaux, les maisons des solidarités, les missions locales, les CHRIS et d'autres associations, une autre cinquantaine de distributeurs, plus de 50 000 serviettes périodiques de jour ou de nuit et plus de 8 000 tampons avec ou sans applicateurs.

L'association a également débuté les actions de sensibilisation aux tabous des règles, à la santé des femmes et à l'égalité femmes-hommes, avec également **l'association Coal-**

**lia** qui a participé à « Lacs en fête » et réalisé des brochures sur les menstruations en diverses langues (français, anglais, arabe, turc et ukrainien).

## SOUTENIR LES ANCIENS COMBATTANTS

La solidarité constitue l'essence des missions menées par l'ONACVG au service de toutes les générations du feu, des pupilles de la Nation, des victimes du terrorisme, des blessés et des familles. En 2022, l'ONACVG a accordé 354 prestations pour un montant de 185 000 €.

Dans le cadre du processus de réparation souhaité par le gouvernement, la loi du 23 février 2022 portant reconnaissance envers les Harkis et leur famille a permis de constituer 30 dossiers d'indemnisation dans les Ardennes.

Opérateur principal de la politique de mémoire du Ministère des Armées, l'ONACVG est partenaire de cérémonies de mise en valeur des nécropoles nationales et des carrés militaires. Cette année, à **La Horgne**, la cérémonie était inscrite dans les journées nationales « **Le printemps des cimetières** ». Dès la veille, chaque tombe du carré militaire a été honorée par un petit drapeau et une lanterne nocturne. L'hommage, présidé par le secrétaire général, a permis aux participants de déposer des roses sur les sépultures. Cette cérémonie a d'ailleurs été doublée en Belgique.

Dans la nécropole nationale de Floing, un hommage œcuménique a été rendu par les jeunes dans une dimension intergénérationnelle. Présidée par la sous-préfète de Sedan, la cérémonie est animée par les enfants, dévôts de fleurs, de drapeaux et lectures.

**L'organisation du concours « Les petits artistes de la mémoire, la grande guerre vue par les enfants »**

L'ONACVG invite les élèves de cours moyen

à mener une enquête minutieuse et s'inspirer des carnets de guerre de poilus sur le front. Les enfants confectionnent une œuvre mémorielle retraçant le parcours de « leur » poilu. Une délégation de la commission mémoire de l'ONACVG, s'est rendue dans l'école Saint-Louis de Vouziers, auprès de 20 élèves et leur enseignante. Le jury régional a retenu leur travail **pour représenter le rectorat de Reims à l'échelon national.**

Dans la cour d'honneur de la préfecture, le 29 juin 2022, 75 lauréats du concours de la Résistance et de la déportation (**CNRD**) ont été récompensés pour leur travail, par le secrétaire général, les grands élus et le monde combattant. Ouvert aux élèves de 3ème et aux lycéens, 156 ardennais ont participé à l'édition du 60ème anniversaire du concours, sur le thème : « La fin de la guerre. Les opérations, des répressions, les déportations et la fin du IIIème Reich ».

# 04. L'ÉTAT SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## ORIENTER L'AMÉNAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1. Pacte Ardennes

**Pacte Ardennes**

La préfecture a poursuivi en 2022 la coordination du Pacte Ardennes, contrat territorial de développement confié au préfet des Ardennes par lettre de mission. À ce jour, ce dernier a permis de concrétiser de nombreuses actions sur le territoire.

**94 %**  
des fiches-actions sont déjà réalisées ou en cours de réalisation.

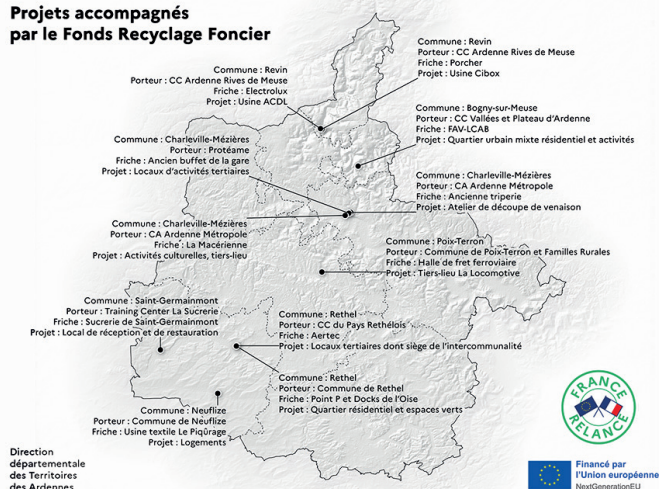
La totalité des huit établissements publics de coopération intercommunale a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). En début d'année, la préfecture a coordonné les réunions du comité des financeurs au cours desquelles une revue de projets est organisée, par EPCI, et où chaque financeur confirme sa contribution financière dans la mise en œuvre des projets, pour l'année en cours.

### 2. Dispositif d'accompagnement pour la réhabilitation des friches

Au cours des deux dernières années, l'État a mis en place d'importants moyens finan-

ciers à travers le Fonds Friches, dans le cadre du plan France Relance, ainsi que les financements de droit commun pour accompagner les acteurs locaux (collectivités, mais aussi porteurs de projets privés) dans la reconquête des friches industrielles.

#### Projets accompagnés par le Fonds Recyclage Foncier



Le fonds friches permet à l'État de faciliter la réalisation de projets de recyclage foncier en prenant en charge une partie du déficit du bilan de l'opération. Ce type de projet s'avère en effet souvent complexe techniquement et financièrement du fait des opérations préalables à la remise en état du site (maîtrise foncière, démolition, désamiantage, dépollutions...). Le Fonds Friches vise ainsi à faciliter la reconstruction de la ville sur la ville et ainsi réduire la consommation de foncier, répondre aux enjeux d'aménagement durable et d'attractivité des territoires et aussi, parfois, permettre la préservation du patrimoine.

Ainsi, 8,55 millions d'euros de subventions

ont été mobilisées dans les Ardennes pour intervenir sur 11 projets de résorption de friches. En 2022, l'ensemble des projets financés a été conventionné et a connu un début d'exécution de l'opération. Près de 460 000 € ont été versés aux bénéficiaires. Le dispositif sera reconduit en 2023 par le biais du Fonds Vert.

### 3. Accompagnement dans l'élaboration des SCoT

Depuis août 2018, deux démarches de création de schéma de cohérence territorial (ScoT) sont en cours et couvrent l'ensemble du département des Ardennes. Celles-ci sont portées par deux syndicats créés le 25 mars 2019 : SCoT Nord Ardennes et SCoT Sud Ardennes.

Un SCoT est un document de planification stratégique sur 20 ans qui vise à définir les objectifs de développement et d'aménagement du territoire. Il a notamment vocation à orienter les documents d'urbanisme de rang inférieur, et plus particulièrement les plans locaux d'urbanisme (pouvant être intercommunaux). En l'absence d'un tel document approuvé sur le territoire, les possibilités d'ouverture à l'urbanisation sont limitées.

Les services de l'État, et plus particulièrement de la Direction départementale des territoires (DDT), ont un rôle d'accompagnement dans la démarche d'élaboration des SCoT, en veillant notamment à la bonne prise en compte des différentes politiques qui doivent être prises en compte.

À ce titre, l'ensemble des services métiers de la DDT ont travaillé de manière transversale afin d'établir un document exposant les enjeux identifiés et portés par l'État : la note des enjeux de l'État (cf. article L. 132-4-1

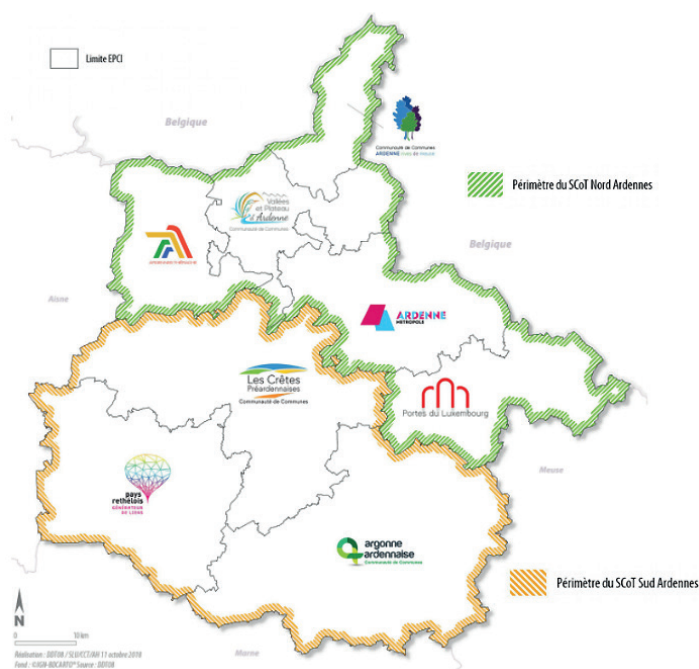
du code de l'urbanisme).

Un travail collaboratif a également été engagé avec les autres services de l'État concernés par les thématiques traitées dans les SCoT : l'Agence régionale de santé (ARS), l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) ainsi que la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), afin que les enjeux qu'ils portent soient bien relayés.

Le fruit de ce travail fait état de 3 grands enjeux pour les deux territoires de SCoT, ayant été chacun contextualisés :

- les sobriétés : lutte contre la vacance des logements, reconversion des friches, densification, résorption des passoires énergétiques et éclairage public ;
- l'attractivité : situation des territoires, développement touristique, stratégie spécifique aux zones d'activités, mobilité, développement équilibré et besoins en logements ;
- la résilience : préservation de la ressource en eau et des zones humides, agriculture locale, trame verte et bleue, énergies renouvelables et prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les aménagements.

La note d'enjeux spécifique au territoire du SCoT Nord a été validée et transmise le 6 décembre 2022. Celle relative au SCoT Sud sera finalisée au cours du premier trimestre 2023.





# SOUTENIR LES PROJETS LOCAUX

## 1. Appui aux territoires

Différents outils financiers (DETR, DSIL, DSID, FNADT) sont mobilisés pour soutenir les opérations d'investissement des collectivités locales. La préfecture a traité, en 2022, le volume de dossiers de demande de subvention suivant :

<b>DETR</b> 419 dossiers reçus, 276 financés (50% de demandes satisfaites)
<b>DSIL</b> 39 dossiers financés
<b>FNADT/CPER</b> 3 dossiers financés
<b>DSID</b> 1 dossier financé

Au total, grâce à ces 4 fonds, 20,7 millions d'euros ont permis de soutenir l'investissement des collectivités.

Concernant plus particulièrement la DETR, le calendrier de programmation anticipé a de nouveau permis une notification des subventions aux collectivités avant l'adoption de leurs budgets.

Enfin, la dématérialisation du dépôt des demandes de subvention sont possibles via le site [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) Désormais, plus de 90 % des demandes sont traitées de cette manière.

## 2. Soutien au monde agricole

Comme l'ensemble du territoire, le département des Ardennes a subi en 2022 une sécheresse importante. La DDT a été particulièrement mobilisée sur la durée de l'épisode de sécheresse pour suivre l'évolution de la situation, sur la base des données des déclarations PAC, d'échanges avec les organisations professionnelles, des données fournies régulièrement par Météo-France et

l'observatoire européen de la sécheresse... La situation a été rapportée régulièrement auprès de l'administration centrale et de la DRAAF.

La sécheresse a particulièrement touché les éleveurs et les maraîchers : un dossier de demande de reconnaissance de calamité agricole pour les fourrages et le maraîchage a été remonté au ministère. Les exploitants ont pu bénéficier d'un dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti, pour les parcelles en nature de pré au cadastre, à hauteur de 64 % (le dégrèvement est accordé aux propriétaires qui doivent normalement le répercuter sur leurs fermiers le cas échéant) : le montant total du dégrèvement s'élève à 1 745 596 €.

La sécheresse a également impacté le respect des règles du verdissement de la PAC, car elle était susceptible de perturber le semis et la levée des cultures dérochées déclarées en tant que surface d'intérêt écologique (SIE, à implanter au plus tard le 20 août pour une durée minimale de présence de 8 semaines). Considérant que la sécheresse estivale relevait d'un cas de force majeure, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a décidé d'accorder des dérogations à la période de présence, à la levée, ou au semis, pour les cultures dérochées.

Compte tenu des conditions climatiques observées, les différentes possibilités ont pu être activées, sur la base d'un dossier objectivant la situation. Sur les 894 exploitants potentiellement concernés, 261 ont demandé à bénéficier d'une ou plusieurs des souplesses accordées.

## 3. Aides de crise face à une augmentation des charges et au contexte international

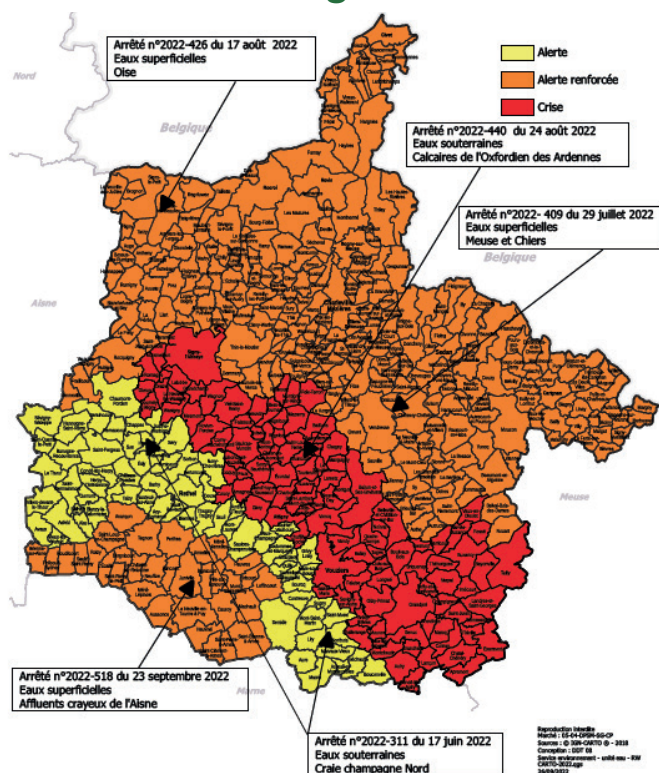
Depuis la fin de l'année 2021, les exploitants agricoles ont été confrontés à une hausse significative de leurs charges : les prix des aliments, engrais, matériaux, équipements ont considérablement augmenté.

Ces hausses se sont encore amplifiées de-

puis la guerre en Ukraine, qui de surcroît pèse sur les marchés agricoles et génère des pénuries. Les éleveurs ont pu bénéficier d'aides dans le cadre du plan de résilience : 10 éleveurs porcins pour un montant total de 442 000 € (face à l'effet ciseaux), et 588 éleveurs pour 1,5 million d'euros (augmentation du coût de l'alimentation animale).

## PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

### 1. Rationaliser l'usage de l'eau



Arrêtés de sécheresse dans les Ardennes en 2022. L'année 2022 a été marquée par un déficit important de pluviométrie dès le printemps et jusqu'à la fin de l'année. Le préfet des Ardennes a pris, tout au long de l'été, 7 arrêtés de restriction des usages de l'eau, atteignant pour l'un d'entre eux le niveau de crise.

Par ailleurs, une première version du plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027 a été élaborée et va faire l'objet d'une concertation en 2023 des acteurs locaux, ceci avant approbation. Il constitue la déclinaison locale et opérationnelle des programmes de mesures élaborés au niveau de chaque bassin hydrographique. Ces plans d'action, obligatoires constituent la feuille de route de la mission inter services

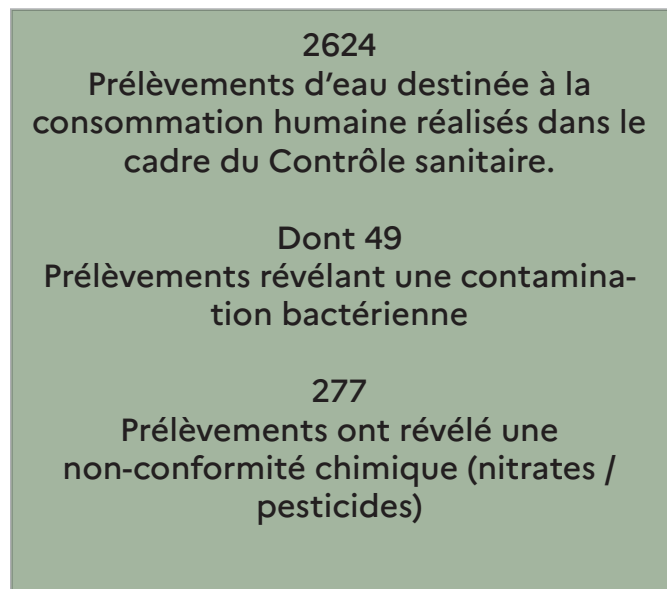
de l'eau et de la nature (MISEN) pour réaliser à l'échelle départementale des actions identifiées comme nécessaires à la préservation ou à la restauration des masses d'eau.

Outre les activités habituelles, les activités dans le domaine de la chasse et de la biodiversité ont été marquées par l'élaboration du dossier de proposition de classement d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 2 et la rédaction de deux projets d'arrêtés préfectoraux qui sont passés au conseil scientifique régional du patrimoine naturel en novembre (l'un relatif à la mise en place d'actions visant à maîtriser les populations de Bernaches du Canada sur le département pour les années 2023 à 2027 et l'autre portant protection de biotopes du Faucon pèlerin et du Grand-duc d'Europe dans les Ardennes).

27 dossiers ont été déposés dans le cadre du plan de relance pour le renouvellement forestier. 16 dossiers ont été instruits pour une surface de 236 hectares et une demande d'aides de 912 000 €. 11 dossiers sont en cours d'instruction ou en attente pour incomplétude ou non-conformité.

#### • L'eau potable

Le département compte 292 captages d'eau potable et 301 unités de distribution. Le contrôle sanitaire réalisé en 2022 a porté sur :



Trois arrêtés préfectoraux de dérogation permettant de délivrer de l'eau ne respectant pas les limites de qualité vis-à-vis des métabolites de pesticides (2 AP) et/ou des nitrates (1 AP) ont été pris.

Six situations sanitaires exceptionnelles, en lien avec les impacts du changement climatique et engendrant une pénurie des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable ont été gérées par les services de l'État. Ces dernières ont nécessité la mise en place de « citernage ». L'année 2022 s'est révélée exceptionnelle du fait de son impact en nombre d'unités de distribution concernées et de son amplitude (août 2022 à janvier 2023).

Plusieurs visites d'inspection ont été réalisées sur des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) pendant la période de sécheresse qui a eu lieu à l'été 2022 par les services de l'unité départementale de la DREAL. Si des mesures organisationnelles ou techniques pour économiser l'eau sont parfois décrites dans des documents internes, la plupart des sites inspectés ne les ont pas mises en œuvre sur le terrain. De plus, les besoins en eau et les besoins critiques pour le fonctionnement des installations, données indispensables pour une bonne gestion de l'eau, n'ont pas été définis par les sites inspectés.

Les inspecteurs des installations classées ont également constaté que certaines opérations consommatrices d'eau ont été réalisées alors qu'un seuil d'alerte sécheresse était dépassé : nettoyage et remplissage d'une réserve incendie, ou encore arrosage de grumes non maîtrisé et générateur de gaspillage dans une scierie.

Afin de réduire sensiblement et durablement les consommations d'eau des sites concernés, des arrêtés prescrivant la réalisation d'une étude technico-économique visant à réduire les consommations d'eau de ces industriels ont été notifiés aux intéressés.



## 2. Protéger les forêts

### • La crise sanitaire des peuplements résineux

Les équipes de l'ONF ont travaillé pour assurer la commercialisation des épicéas décimés par l'attaque d'un insecte ravageur opportuniste : le scolyte. Plus de 150000 m<sup>3</sup> d'épicéas ont été ainsi récoltés dans les forêts publiques soit plus de deux fois les volumes habituels. La stratégie mise en place pour la commercialisation de ces bois (peu ou pas de ventes de bois sains sur les autres forêts publiques du Grand Est) a permis de maintenir un niveau de prix correct proche des prix relevés avant la crise. La vente par contractualisation visait à garantir aux acheteurs habituels un accès à la ressource.

### •Le plan de relance

Avec le soutien des autres services de l'État, l'ONF a largement contribué à la mise en œuvre du plan de relance forestier, puisque c'est le premier département de la région à émarger aux aides de l'état avec plus de 3 millions d'euros d'aide permettant le renouvellement de plus de 500 ha de forêts publiques. Sur la campagne 2022, 430000 Plants forestiers d'essences diverses principalement feuillues ont été plantés. Ce plan de charge important a nécessité le recours à beaucoup d'entreprises et en particulier des pépiniéristes. Cette action va se poursuivre dans les années à venir avec la volonté de mettre en place une forêt mosaïque plus résiliente aux aléas climatiques.

### •La défense des forêts contre l'incendie

La confirmation du risque incendie a conduit les équipes de l'ONF, à s'impliquer fortement dans la prévention dès le mois de mai 2022 et sur toute la campagne estivale. Des échanges nombreux

avec les services de secours, l'utilisation des

outils de diagnostic météorologiques ont permis d'identifier les zones à risques l'activation de patrouilles préventives d'information et de sensibilisation à la fragilité des milieux forestiers aux feux de forêts.

L'État ayant confirmé son engagement, ces actions vont connaître une forte montée en puissance en 2023.

### 3. Développer la sobriété énergétique : vers une exemplarité des services de l'État

Les services de l'État se mobilisent, sous la direction du préfet des Ardennes, pour s'engager encore plus avant dans la **réduction de la consommation d'énergie** et permettre, dans un contexte énergétique tendu, de sortir de la dépendance aux énergies carbonées.

Un plan d'action vise à diminuer les consommations, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et adopter des pratiques écoresponsables pour inciter chacune et chacun à agir pour davantage de sobriété énergétique.

Engagées depuis plusieurs années dans la transition écologique, la préfecture des Ardennes, les sous-préfectures et les Directions Départementales Interministérielles, multiplient les actions volontaristes sur leurs sites. Ainsi, plusieurs actions sont réalisées :

#### Préfecture

- Rénovation des bureaux de l'aile du secrétariat général commun incluant relamping, détecteurs de présence et variateurs d'intensité lumineuse. Isolation par l'intérieur du hall ;
- Installation de bornes électriques avec mise à disposition pour le conseil départemental ;
- Changement de velux au service sécurité routière ;
- Rénovation et isolation du COD en 2021/2022.

#### Sous-préfecture de Sedan

- Calorifugeage du réseau de chauffage

#### Sous-préfecture de Vouziers

- Remplacement du système de chauffage au gaz des locaux France Service par un système électrique de dernière génération ;
- Calorifugeage du réseau de chauffage.

#### Sous-préfecture de Rethel

- Installation de radiateurs électriques nouvelle génération avec température de consigne pilotée à distance ;
- Installation d'une VMC double flux ;
- Remplacement fenêtres et volets roulants ;
- Calorifugeage du réseau de chauffage.

#### Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

- Isolation des toitures terrasses, isolation thermique par l'extérieur, occultation des verrières, remplacement des centrales de traitement de l'air actuelles
- Préparation et installation de bornes électriques ;

Ces travaux, bénéficiant tant aux services de la DDETSPP qu'à ceux de la DSDEN, sont financés au **plan de relance pour un montant de 4,6 millions d'euros**. Les gains énergétiques attendus sont estimés à 30 % dans le cadre d'un marché global de performance énergétique.

#### Direction départementale des territoires

- Récupération de chaleur de la salle serveur vers les locaux attenants ;
- Entretien de la prairie par des moutons dans le cadre d'une convention avec l'EPLEFPA de St-Laurent ;
- Calorifugeage du réseau de chauffage.

## **FOCUS**

### **Comment l'État optimise l'utilisation de son patrimoine**

Le schéma directeur immobilier régional (SDIR) est un outil dont l'objectif est d'optimiser l'occupation du patrimoine de l'État avec une vision à 5 ans.

Dans les Ardennes, il s'articule autour de 2 axes stratégiques :

- Dynamiser l'usage des bâtiments ;
- Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation des bâtiments aux nouvelles pratiques de travail.

L'État privilégie l'occupation des bâtiments domaniaux par le biais notamment de la densification.

Plusieurs bâtiments sont aujourd'hui multi-occupants :

- Granges moulues : DDT – OFB – DIR-NORD
- Maison des affaires sociales : DDETSPP – ARS
- Préfecture : Conseil départemental - Préfecture – SGCD – UD-DREAL
- Cité administrative : DDFiP – ONACVG – UDAP – Préfecture

En septembre 2023, CANOPE rejoindra la cité administrative lorsque les travaux prévus au titre du grand plan d'investissement seront terminés.

#### **• Parc automobile de la gendarmerie**

La volonté de la gendarmerie de s'inscrire dans une démarche réelle de protection de l'environnement se traduit en interne par une politique générale et des initiatives locales davantage tournées vers le développement durable, tant sur le volet immobilier, la gestion des déchets, le recyclage de matériels périmés, que sur la mise en œuvre de modes d'action écologiques.

Plusieurs mesures novatrices ont été développées et participent ainsi au développement durable. En matière de mobilité, les

recours aux véhicules de service et moyens écologiques pour assurer les services de surveillance de proximité se sont développés (voitures et vélos électriques).

#### **4. Promouvoir les énergies renouvelables**

L'implantation, la construction et l'exploitation d'un parc éolien sont soumises à une autorisation préfectorale. Cette autorisation prescrit notamment des obligations pour la protection de la biodiversité et l'insertion paysagère.

En 2022, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), au travers de l'unité départementale des Ardennes, a mis en place une action visant au respect de ces obligations. Vingt visites d'inspection ont ainsi été réalisées en 2022. Ces contrôles ont fait apparaître, assez régulièrement, un non-respect des prescriptions portant sur la protection de la biodiversité et l'insertion paysagère. Sur la base de ces constats, plusieurs exploitants de parcs éoliens ont été mis en demeure par l'autorité préfectorale de se mettre en conformité, vis-à-vis des obligations précitées, dans des délais impartis.

Au regard du nombre de parcs éoliens implantés dans les Ardennes, du retour d'expérience des visites d'inspection réalisées en 2022 et de l'obligation de suivi des mises en demeure préfectorales, cette action de contrôle portant sur la protection de la biodiversité et du paysage est reconduite en 2023.

## FOCUS

### Action « coup de poing » sur les stations-services

La plupart des stations-services distribuant du carburant pour véhicules sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à une réglementation administrative.

Dans le cadre d'une action régionale 2022 de la DREAL Grand Est, l'unité départementale des Ardennes de la DREAL Grand est a contrôlé plusieurs sites, allant de la grande enseigne à la station indépendante – sur les quatre arrondissements du département – afin de vérifier le respect des prescriptions réglementaires liées à la distribution et au stockage de carburant (essence, gaz).

Cette « action coup de poing » de deux semaines a concerné 14 sites pour le département des Ardennes. Si l'inspection de l'environnement a constaté quelques écarts à la réglementation, aucune des stations-services n'a fait l'objet de suites administratives ou pénales.

Toutefois, il apparaît que l'annonce des visites d'inspection a souvent incité les exploitants à effectuer une mise à jour de leurs obligations liées à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement juste avant cette visite.

Le retour d'expérience de cette action est positif, les exploitants de stations-services s'étant mis en conformité afin d'échapper à d'éventuelles sanctions.

- **Suivi des ICPE**

En 2022, la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a connu une dynamique importante. **Près de 130 arrêtés préfectoraux** (autorisation, enregistrement, complémentaire, mise

en demeure ou sanction) ont été présentés en signature.

L'éolien occupe toujours une part importante de l'activité du bureau avec 10 dossiers reçus en 2022.

Le contentieux, principalement des dossiers éoliens ainsi que le devenir des friches industrielles, ont également fait partie des sujets d'actualités durant cette année.

## PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

Le département des Ardennes se caractérise par de forts enjeux, tant en termes de patrimoine et d'architecture que de valorisation des paysages et d'aménagement du territoire. Nombre de communes possèdent des espaces ayant une réelle qualité paysagère ou architecturale sans faire l'objet de protection tandis que beaucoup de propriétaires manquent de financement pour valoriser et entretenir leur patrimoine.

### 1. Promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes (UDAP) a renforcé sa présence sur les territoires en mettant en place trois permanences mensuelles supplémentaires, les portant au nombre de 8 pour le département.

En 2022, le service s'est attaché à accompagner plusieurs projets emblématiques à Charleville-Mézières (comme la reconversion de la friche Deville, ou la friche de l'ancienne Hôtel-Dieu), à participer à l'élaboration et à la rédaction du Guide des devantures et enseignes commerciales, édité par le parc naturel Régionale des Ardennes, à s'associer aux jurys de concours de recrutement des nouveaux animateurs du patrimoine des villes d'art et d'histoire de Charleville-Mézières et Sedan, et à accompagner les Volontaires Territoriaux d'Administration du conseil régional du Grand-Est par la mise en place de commissions mensuelles de suivi des études de territoire.

## 2. Conservation et valorisation du patrimoine monumental

L'UDAP s'est également fortement investie dans la valorisation du patrimoine monumental du département en établissant l'état sanitaire des 6 édifices protégés au titre des monuments historiques et en protégeant un nouvel édifice au titre des monuments historiques.



L'hôtel de ville de Mézières

En outre, 110 853,22 € de subventions ont été accordées au titre de l'entretien des monuments historiques pour accompagner **10 projets de nature très variée** comme la réparation des couvertures, maçonneries et vitraux de l'église d'Autruche, la mise en œuvre de travaux d'urgence au château de Maisoncelle-et-Villers suite à un incendie, ou encore la reprise ponctuelle des couvertures et charpentes de l'ancienne abbaye de Châtel-Chéhéry.

Les travaux de restauration sur les édifices inscrits au titre des monuments historiques, quant à eux, ont pu bénéficier de 244 942,49 € de subventions, permettant de financer 10 opérations parmi lesquelles les restaurations du château de Villette à Glaire, la réhabilitation du corps de logis de l'ancien relais de poste de Launois-sur-Vence en vue de sa transformation en office de tourisme, ou encore la deuxième tranche de travaux de restauration de l'église de Bogny-sur-Meuse.



Eglise de Bogny-sur-Meuse

## 3. Préservation et mise en valeur des espaces protégés, sites et paysages

L'adaptation des abords des monuments historiques aux enjeux réels du monument et du site s'est également trouvée mise au cœur de l'action de l'UDAP, par le biais notamment de la mise en place de 5 périmètres délimités des abords (actuellement en cours de procédure).

La préservation des espaces protégés est également garantie par un contrôle accru et par la transmission d'avis sur les projets d'aménagement ou de travaux : ainsi, en 2022, 2979 avis ont été émis pour 2395 dossiers reçus (répartis comme suit : 291 avis sur PC, 1366 avis sur DP, 59 avis sur AP, 63 avis sur CU, 38 avis sur PD, 23 avis sur PA, 18 avis sur LE, 1 avis sur AC, 1119 avis sur avant-projet).

Un peu plus de 450 rendez-vous ayant trait à l'urbanisme ont par ailleurs été assurés sur l'ensemble du territoire au travers des permanences locales, ou directement à l'UDAP (suivant le contexte sanitaire).

Le soutien de l'État dans le domaine se traduit également par sa participation au financement de 15 opérations de travaux réalisés en espaces protégés portées par des particuliers, pour un montant total de subvention de 42660 €, correspondant à 316985 € HT de travaux réalisés.

L'UDAP participe également aux comités de pilotage du projet de classement du site de la vallée des sept écluses du Canal des Ardennes, et du projet d'extension et classement du site des Monts de Séry.

Enfin, le déploiement progressif du nouveau logiciel Patronum a permis le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée de bout en bout. Sur 2022 (deuxième semestre), 13 % des avis ont été émis depuis ce logiciel, avec une véritable montée en charge sur le quatrième trimestre. La dématérialisation à 100 % sera effective au premier trimestre 2023.

ticulier qui a permis de retrouver un nombre très important de documents du XIXe et du XXe siècles ayant échappé à la destruction volontaire ;

- La restitution de deux registres de délibérations du Conseil municipal de Signy-l'Abbaye de 1837-1876 et 1876-1885 ainsi que d'un registre des arrêtés du maire de 1839-1928 ;
- La restitution de documents de l'étude d'Omont du XVIIIe siècle par des descendants d'un ancien notaire titulaire de l'étude.



Registre de la paroisse protestante de Sedan, 1603, 2E 409 230

## PROMOUVOIR LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

### 1. Collecte des archives publiques et privées

Les Archives départementales ont collecté, en 2022, 190 mètres linéaires d'archives nouvelles qui se répartissent entre 126,5 mètres linéaires d'archives publiques (dont entre autres les dossiers de la justice de paix de Monthermé, l'enregistrement des bureaux de l'enregistrement de Rethel, Juniville, Novion-Porcien, Château-Porcien et Asfeld, et des dépôts d'archives communales) et 69 mètres linéaires d'archives privées (dont le fonds de l'architecte ardennais Philippe Butticker).

Plusieurs restitutions d'archives publiques sont à signaler du fait de leur importance :

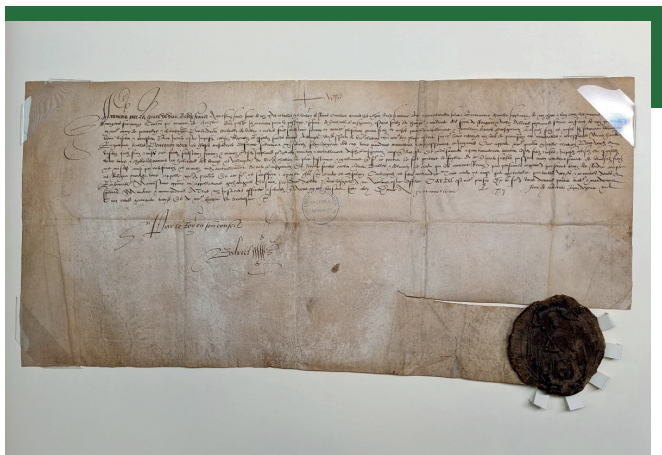
- La redécouverte de registres de baptêmes et mariages de Sedan de l'année 1603 et de sépulture pour l'année 1631 ;
- La restitution des archives communales de Pully-Charbeaux par un par-

Au total, 63 visites et inspections ont été réalisées dans les administrations publiques et les collectivités territoriales. Un peu moins de 3 kilomètres linéaires (2917 ml) d'archives publiques ont été réglementairement éliminés au moyen des bordereaux d'éliminations.

### 2. Traitement et restauration des archives

Un marché de restauration a été mené et a permis la restauration de 49 registres de matrice cadastrale et de l'enregistrement, ce qui représente une année exceptionnelle. En outre, il a été possible de restaurer plusieurs parchemins grâce à une collaboration avec Coralie Barbe, restauratrice de livres et de documents graphiques à Paris, qui a emprunté plusieurs documents issus des fonds des Archives départementales pour les restaurer dans le cadre de ses cours au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine.





DEPOT/MEZIERES/EE 6, Ordre du Roy François de rembourser à la ville les frais de logement de 8000 lansquenets, 1543

Pour la première fois depuis 2015, a été organisée une fermeture annuelle de quinze jours entre le 21 novembre et le 2 décembre, afin de porter un effort accru dans des travaux de reconditionnement de plusieurs fonds importants qui étaient à la fois mal conditionnés et souvent communiqués au public en salle de lecture. Au terme de ce travail, l'ensemble des dossiers de la Cour d'assises des Ardennes ayant traité toutes les affaires criminelles entre 1828 et 1939, du fonds déposé de l'hôpital de Sedan qui remonte à 1535, et des plans établis en 1943-1944 par la Wirtschaftsoberleitung, l'administration allemande en charge de l'exploitation des terres agricoles pendant l'Occupation, soit près de 100 mètres linéaires, ont été intégralement reconditionnés. En plus de cet effort, 70 autres mètres linéaires ont été reconditionnés au cours du reste de l'année.

### 3. Numérisation et mise en ligne

Le site internet des Archives départementales a connu une mise à jour de plusieurs de ses pages afin de rafraîchir les informations contenues à destination du public et des administrations. Un important travail de rétro conversion des instruments de recherche a porté sur les inventaires des communes qui ont été intégralement repris selon les normes archivistiques afin d'être prochainement interrogeables sur le site internet. Celui-ci continue d'être très fréquenté avec un peu plus de 3 millions de pages et d'images consultées en 2022 par 107 000 visiteurs

uniques.

Aucun marché de numérisation externalisé n'a été réalisé au cours de l'année 2022. Toutefois, des numérisations ont été réalisées en interne grâce à l'implication de plusieurs personnes du service qui ont travaillé à la numérisation des recensements de la population conservés dans les fonds communaux en suivant l'ordre alphabétique.

Ce travail de longue haleine se concrétisera en 2023 avec la mise en ligne des premières communes, les suivantes le seront au fur et à mesure de l'avancement de la numérisation. En parallèle, ont également été numérisés des registres de catholicité prêtés par l'archevêché afin de combler les lacunes constatées dans l'état civil : il s'agit des registres d'Écordal qui ont été mis en ligne en fin d'année et ceux du doyenné de Neuvizy qui le seront au cours de l'année 2023.

### 4. Offre pédagogique et culturelle

La salle de lecture des Archives départementales a accueilli 469 lecteurs, dont 241 nouveaux inscrits, cumulant 1043 séances de travail au cours desquelles 3430 articles ont été communiqués. Ces chiffres confirment une nouvelle fois le rattrapage de la fréquentation ayant fortement baissé à partir de 2020 en raison de la fermeture du service à cause de la crise sanitaire, sans toutefois revenir à un niveau équivalent à celui de l'année 2019. Par ailleurs, le service éducatif a également vu son activité augmenter avec près de 500 élèves accueillis, ce qui renoue avec les très bons chiffres des années antérieures à la crise sanitaire.

Pour la première fois, les Archives départementales ont proposé à partir de la rentrée du mois de septembre 2022 un programme annuel de toutes les activités culturelles se déroulant aux Archives départementales : ont ainsi été proposés au public les traditionnels cours de paléographie et les conférences mensuelles de la Société d'histoire des Ardennes, ainsi que des nouveautés avec un document du mois présenté simultanément en salle de lecture et sur le site in-

ternet et des ateliers d'aide à la recherche afin de proposer à tous les curieux des outils pour découvrir et explorer de nouvelles sources d'archives utiles à leurs recherches personnelles.

L'équipe des Archives départementales a continué à s'investir dans la publication de plusieurs articles relatifs aux fonds des Archives départementales dans des revues d'histoire locale. Par ailleurs, la valorisation a connu la concrétisation de deux projets novateurs : l'un porte sur la création d'un jeu de généalogie pour enfants et adultes à partir de photographies provenant du fonds de la famille Camion, et l'autre un jeu autour de la Résistance sur le modèle réinterprété de l'escape game également à destination des enfants et des adultes.

# 05. L'ÉTAT S'ENGAGE POUR UN SERVICE MODERNE ET ACCESSIBLE

## AGIR POUR L'ÉDUCATION

À la rentrée scolaire 2022, le département a scolarisé 44636 élèves soit 23344 élèves dans le premier degré et 21292 dans le second degré au sein de 257 écoles et établissements publics et privés (200 écoles, 40 collèges et 17 lycées). La baisse des effectifs scolaires se poursuit avec moins 366 élèves dans le premier degré et moins 483 élèves dans le second degré. Plus de 130 enfants ukrainiens ont été accueillis et scolarisés dans une cinquantaine d'écoles et établissements du département.

Par ailleurs, le département poursuit une politique dynamique de justice sociale et en faveur des élèves à besoins particuliers : 2320 élèves en situation de handicap sont scolarisés sur le département, quel que soit le type de scolarisation soit 5,42 % des élèves (y compris les élèves scolarisées en unités externalisées). La scolarisation dite en classe de « droit commun » augmente, nécessitant de poursuivre le recrutement d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap). 530 AESH accompagnent les élèves dans leur scolarité (pour 321 ETP).

Soutenu par l'ARS et porté par l'EDPAMS, un DAR (dispositif d'auto régulation) est implanté à l'école du petit jour de Montcy Notre Dame : il accueille à son ouverture 4 élèves présentant des troubles autistiques sans déficience intellectuelle, inscrits à temps plein dans la classe correspondant à leur âge. Les élèves bénéficient d'un emploi du temps personnalisé avec une pédagogie adaptée auprès d'un enseignant supplémentaire et d'ateliers avec une équipe médico-so-

ciale implantée au sein de l'école (éducateur spécialisé, orthophoniste, psychologue, etc.).

Après la cité éducative du quartier de la Ronde Couture à Charleville-Mézières, une seconde cité éducative a été labellisée sur le département, à Sedan, dans le quartier du collège Le Lac, rejoignant ainsi les 126 autres sites nationaux.

Une section internationale allemande accueille au collège Salengro de Charleville-Mézières, en éducation prioritaire renforcée, 25 élèves de 6ème.

Le 13 juillet 2022, le projet O.A.S.I.S porté par la DSDEN des Ardennes en partenariat avec le Conseil départemental des Ardennes, la Région Grand-Est et le laboratoire de Recherche BONHEURS (Université de Cergy Paris), est désigné lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire », opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État dans le cadre de France 2030. Doté d'un budget global de 7 237 289€, le projet vise à développer l'autonomie et l'ambition des élèves avec une « classe voyageuse » qui sillonnera le département, et en travaillant sur le bâti existant avec de nouveaux agencements temps/espaces.

## FOCUS La cité éducative

C'est l'un des dispositifs du gouvernement pour venir en aide aux jeunes des quartiers défavorisés : les «cités éducatives».

Ce label est attribué à 80 territoires en France, valorisés pour la mobilisation sur place des acteurs de la communauté éducative. Et le gouvernement compte bien élargir le dispositif.

Coût total de la création de 40 cités éducatives : 17 millions d'euros à travers le budget 2021 du ministère de la ville.

L'année 2022 a vu se déployer le SNU avec l'organisation de deux séjours de cohésion, l'un du 12 au 24 juin au sein de l'EPLEFPA Bacon des Ardennes à Saint Laurent, l'autre du 03 au 15 juillet au sein du Lycée François BAZIN de Charleville Mézières, accueillant respectivement 110 et 88 jeunes en provenance d'autres départements. A l'inverse ce sont 158 jeunes ardennais qui se sont inscrits pour un séjour de cohésion pour un objectif de 220 départs, soit un taux d'atteinte de la cible de 71,82 %.



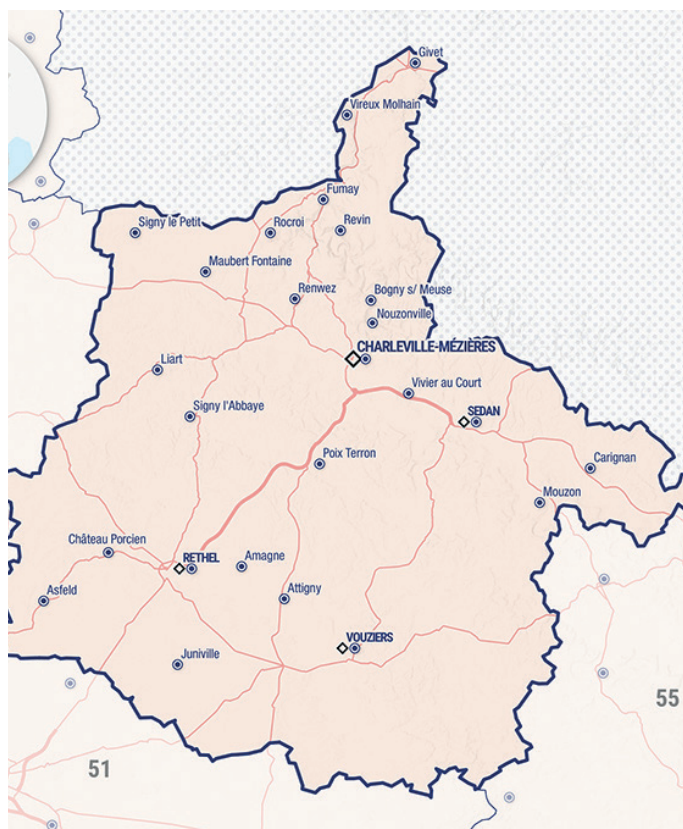
## GARANTIR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ PERFORMANTS

### 1. L'appui aux territoires

#### • France Services

Afin de répondre à la volonté du Président de la République de permettre à chaque citoyen de disposer d'un accès aux services publics à moins de 30 minutes de son domicile, le label France Services a été mis en œuvre dans les Ardennes dès 2019.

Onze nouvelles France Services ont été labellisées sur les quatre vagues de l'année 2022, portant ainsi leur nombre à vingt-sept structures qui maillent le territoire de manière optimale. In fine, vingt-huit France Services seront labellisées début 2023 (labellisation de la FS de Mouzon en ce début d'année).



Carte des France Services dans le département

**28** France Services  
**3e Position**

Nombre de structures dans  
les Ardennes par rapport à la  
région Grand Est

## FOCUS

### France Services à Vouziers : l'amorçage d'une dynamique vertueuse

C'est l'un des dispositifs du gouvernement pour venir en aid FOCUS France Services à Vouziers : l'amorçage d'une dynamique vertueuse

L'année 2022 a été marquée par la montée en puissance des France Services de Vouziers, installées en sous-préfecture et co-portées par l'État, la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). 6939 actes ont été enregistrés sur la plateforme de l'ANCT en 2022 soit 27,5 actes en moyenne par jour, donnant aux structures France services de Vouziers (fixe et itinérante) une position privilégiée dans le département au regard de la démographie. La commune de Vouziers (3136 actes) est la 2e du département derrière Givet (3291 actes) comme lieu de résidence des usagers.

En outre, la **2e édition des journées portes ouvertes** s'est déroulée du 10 au 14 octobre 2022.

Elle a vu la tenue de 13 ateliers d'une 1/2 journée ou 1 journée avec 11 partenaires : Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, Carsat, Éducation nationale (DSDEN), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), communauté de communes de l'Argonne ardennaise (CCAA), Point Justice, Mutuelle Sociale Agricole (MSA), FJPCS La Passerelle, DDFiP.

Il s'agissait de permettre à ces derniers de se faire connaître, de sensibiliser le public sur leurs thématiques propres, de rencontrer de nouveaux usagers, d'identifier d'éventuels nouveaux besoins. **L'enjeu était également de favoriser l'identification géographique de la structure France services.**

Grâce à une communication efficace rendue possible par l'implication des partenaires, l'évènement a connu un réel succès, tant auprès des usagers que des opérateurs (25 à 30 usagers par jour au cours des premiers jours de la semaine ; une certaine baisse de participation en fin de semaine).

#### •Le programme New Deal

Lancé par le gouvernement en 2018, le programme New Deal a pour objectif la couverture des zones de téléphonie mobile dites « blanches », c'est-à-dire insuffisamment couvertes.

À ce jour, dans le département des Ardennes, **27 pylônes de téléphonie mobile** sont déjà en service, et 18 doivent l'être d'ici 24 mois, ce qui portera à 45 le nombre de pylônes de téléphonie mobile installés sur le territoire ardennais dans le cadre de ce dispositif.

Le taux de la population couverte en téléphonie mobile 4G par au moins 3 opérateurs est désormais de 99,3 %, et la surface du département couverte par au moins 3 opérateurs est de 91,8 %.

Enfin, les services de la préfecture ont pris en charge de nouvelles missions sur la médiation et l'inclusion numérique :

#### **Dispositif « Conseillers numériques »**

31 conseillers recrutés ou en cours de recrutement sont chargés d'accompagner les usagers pour l'apprentissage et l'utilisation des outils numériques.

#### **Dispositif « Aidants Connect »**

167 aidants formés ou en cours de formation sont chargés de réaliser des démarches administratives à la place des usagers et ce de façon sécurisée.



## Dispositif « Outiller la médiation numérique »

Ce dispositif consiste en la gestion de 5 commandes de matériels informatiques pour un montant de subvention de 52924,26 € destinés aux France Services et petites collectivités.

## 2. Améliorer l'efficacité de la communication multicanale

### •Le développement de la communication sur les réseaux sociaux

Le service communication de la préfecture assure la coordination et la valorisation de la communication des différents services de l'État dans le département, l'animation et la gestion du site Internet des services de l'État et des réseaux sociaux.

Après la création du compte Twitter @Prefet08 en 2014, celle de la page Facebook « Préfet des Ardennes » en mai 2016 et celle d'une page YouTube en 2021, la préfecture des Ardennes a élargi ses supports de communication cette année, avec notamment une présence sur les réseaux sociaux Instagram et LinkedIn.

Quelques chiffres :

	Nombre de posts	Nombre d'abonnés	Evolution
Facebook	714	21 323	+ 1214
Twitter	659	7 857	+ 617
Instagram	82	380	+ 380
LinkedIn	15	244	+ 244

À titre indicatif, les principales thématiques qui ont fait l'objet de nombreuses réactions de la part des internautes sont sur :

- Facebook : l'alimentation en carburant, les alertes météo et les travaux routiers ;
- Twitter : l'accueil des Ukrainiens, les alertes météo (la sécheresse notamment), la journée laïcité, l'opération abandon des armes ;
- LinkedIn : les journées du patrimoine 2022, la signature de la convention « les

Entreprises s'engagent », les réunions de sécurité, octobre rose.

### •Les lettres interne et externe

La communication institutionnelle a par ailleurs été relancée par le biais d'une lettre interne pour l'ensemble du personnel de la Préfecture, mais également de l'ensemble des services de l'État avec la création d'une lettre externe. La publication bimensuelle permet de transmettre aux agents des informations diverses sur les actions conduites et la vie interne des services (information sur les politiques publiques, point sur les actualités des services de l'État, présentation de services, mouvements de personnel, questionnaire de Proust, etc). Relancées à compter de septembre 2022, deux éditions ont été réalisées cette année.

### •Les journées du patrimoine

Les journées du patrimoine de la préfecture n'avaient plus lieu depuis 2016. L'année 2022 a été marquée par la réouverture au grand public des bâtiments de la Préfecture mais également du Conseil départemental des Ardennes, historiquement situés au même endroit. Ce fut l'occasion de mettre en valeur la richesse du passé ardennais avec une exposition réalisée en lien avec le Musée de l'Ardenne. Les visites des salles de réunion de la préfecture, l'assemblée départementale ainsi que la résidence du préfet ont pu être réalisées lors de ces journées. Une cinquantaine de visiteurs étaient présents. Cette journée a mobilisé 5 agents qui ont répondu présents suite à un appel à volontaires.

# DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## 1. Renforcer les échanges entre les collectivités locales et les services de l'État

Une réunion destinée à renforcer les échanges entre les communes et les services de l'État s'est déroulée le 15 novembre 2022 à Carignan. 42 Communes étaient présentes sur les 50 communes de la communauté de communes des Portes du Luxembourg (CCPL).

À cette occasion plusieurs services de l'État sont intervenus sur divers sujets d'actualité et plus particulièrement :

- la direction départementale des territoires (DDT) : permis de construire et fiscalité de l'urbanisme, habitat indigne ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) : procédures pour travaux réalisés aux abords de monuments historiques ;
- les archives départementales : présentation de la réglementation en matière d'archives communales.

Les retours positifs des collectivités confortent l'organisation à venir de ces rencontres de manière semestrielle.

Lors de la campagne dotations (DETR/DSIL) 2021, la sous-préfecture de Sedan s'est inspirée de la mise en place des pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) en organisant des échanges réguliers et une revue de projets avec les financeurs potentiels.

L'échange d'informations a été apprécié par l'ensemble des services participants. La collaboration avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et plus particulièrement avec les conseillers aux décideurs locaux a été développée. Les échanges sur la soutenabilité financière des projets des collectivités locales a permis un accompagnement plus efficient.



Rencontres à propos des énergies renouvelables et de la rénovation thermique des bâtiments.

Entre le 27 avril et le 6 mai 2022 la sous-préfecture de Rethel a organisé 4 rencontres avec les maires. L'objectif était de sensibiliser les élus à ces sujets et leur proposer des solutions pratiques opérationnelles en matière d'ingénierie et de financement. Aux côtés des services de la sous-préfecture et de la DDT, les partenaires se sont mobilisés (conseil régional, département avec son service Ardennes Ingénierie, l'Agence Locale de l'Énergie 08) et des élus impliqués ont pu présenter leurs réalisations (maires d'Houdilcourt, de Renneville, d'Asfeld et de Signy-l'Abbaye venu présenter son réseau de chaleur sur Rethel).

Une rencontre a également été organisée entre les agents de la sous-préfecture et de la préfecture et les secrétaires de mairie de l'arrondissement de Rethel le 24 juin 2022. Cette séance de travail a permis d'échanger sur des sujets d'actualité (réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales) et mettre en exergue des points de vigilance sur des sujets récurrents (date butoir et contenu des documents transmis lors de la campagne budgétaire, lieu de célébration des mariages, règles de quorum et intérêt à l'affaire...). Cette rencontre à laquelle a participé la quasi-totalité des secrétaires de mairie de l'arrondissement a également

été l'occasion pour la préfecture de constituer un groupe « test » de secrétaires de mairie volontaires pour collaborer à la création d'une lettre d'information des services de la préfecture aux secrétaires de mairie. Ce travail collaboratif, organisé dans les locaux de la sous-préfecture de Rethel, a permis la parution de la 1ère lettre d'information à destination des secrétaires de mairie le 1er février 2023 sur des sujets d'actualité.

La 2ème lettre, parue le 1er mars, est consacrée aux points de vigilance à apporter concernant la campagne budgétaire.

## **2. Contrôler et accompagner les collectivités locales**

### **•Contrôle de légalité**

Au cours de l'année 2022, 32 570 actes ont été reçus (contre 26 512 en 2021) et 6 333 (contre 4 961 en 2021) ont été contrôlés, en conformité avec les priorités définies dans la stratégie de contrôle départementale.

Le nombre total de communes et d'EPCI qui adhèrent à la télétransmission est passé de 392 (en 2021) à 431 en 2022.

330 communes ardennaises sont raccordées, soit 73,5% (au-delà de l'objectif national fixé à 66%). De nouvelles campagnes d'information sont prévues en 2023.

Déférés préfectoraux : au cours de l'année 2022, deux déférés ont été transmis au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. À la suite de ces déférés, les deux collectivités concernées ont procédé au retrait des délibérations et, en conséquence, la préfecture s'est désistée dans ces dossiers.

### **•Intercommunalité**

Comme en 2021, les agents en charge de l'intercommunalité ont conduit plusieurs procédures liées à l'évolution de structures intercommunales.

À titre d'illustration, le retrait du conseil départemental et de la commune d'Eteignières du le syndicat mixte de traitement des déchets ardennais VALODEA est acté.

### **•Réseau des sous-préfectures**

Le réseau des sous-préfectures a été créé au début de l'année 2017 afin d'instaurer un espace de partage de l'information entre les sous-préfectures (chef-lieu compris) sous l'égide de la préfecture. Ce réseau permet de valoriser les compétences, de mutualiser le travail accompli dans les services, et unifier l'action de l'État sur le département, notamment pour les questions relevant du conseil aux collectivités, aux contrôles de légalité et budgétaire, à l'intercommunalité.

Au cours de l'année 2022, trois réunions ont eu lieu, traitant des sujets divers comme l'intercommunalité, le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire.

Par ailleurs, des journées d'accueil des nouveaux arrivants en sous-préfecture ont été réalisées afin de leur présenter les différents domaines et enjeux du contrôle de légalité.

En lien avec les collègues de la communication, un projet de lettre d'information a pu aboutir pour une mise en œuvre en début d'année 2023.

### **•Contrôle budgétaire et dotations**

En matière de contrôle budgétaire et d'attribution de dotations, l'année 2022 s'est caractérisée par :

- Un contrôle approfondi et dans les délais réglementaires de 1860 budgets (primitifs, supplémentaires ou décisions modificatives) et comptes administratifs, sur 2649 reçus (soit environ 70%), ayant abouti à plusieurs saisines des juridictions sur des dossiers à enjeu.

- La poursuite des versements du fonds de compensation de la TVA, avec 23 millions d'euros versés dans un contexte d'extension des collectivités concernées par l'automatisation de la procédure de déclaration (mais pas de l'instruction : près d'1 million d'euros non versés suite à rejet d'éligibilité depuis le lancement de l'application, en 2021).



- Les dotations de l'État sans modulation se sont hissées à un niveau élevé : 272,6 millions d'euros, contre 266,9 millions en 2022, dans un contexte d'évolution des périmètres et volumes liée, notamment, à la réforme de la fiscalité locale et aux mesures de soutien financier dans le contexte sanitaire.

## DYNAMISER LA VIE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE LOCALE

Deux scrutins ont été organisés durant l'année 2022 : les élections présidentielles et les élections législatives.

Ainsi, il a été procédé à :

- L'organisation des 4 soirées électorales ;
- L'analyse politique au sein du département ;
- La communication des résultats au ministère de l'Intérieur ;
- La préparation et la remise des équipements de protection individuelle aux mairies à destination des électeurs et des bureaux de vote ;
- La sécurisation de la transmission des résultats, en ressources humaines par le recrutement et paiement des agents ayant participé aux opérations d'envoi de la propagande électorale.

Les services de la préfecture ont également été mobilisés par les élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre 2022 par vote électronique pour le périmètre de la préfecture et du secrétariat général commun, et par vote à l'urne pour les directions départementales interministérielles.

Les scrutins 2022 ont permis à certaines innovations donnant la possibilité aux procédures électroniques de prouver leur efficacité. Ainsi, les soirées électorales ont gagné en efficacité avec la généralisation de l'outil EIREL qui consiste en la transmission dématérialisée des résultats par les présidents de bureau de vote.

L'élection de 9 juges au tribunal de commerce s'est déroulée à la fin de l'année, sous l'égide d'un magistrat de l'ordre judiciaire. Le tribunal de commerce est composé de 20 juges et 11 postes étaient à pourvoir en 2022.

## MODERNISER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

### 1. Le renforcement du nouveau réseau de proximité (NRP)

Le nouveau réseau de proximité (NRP) se caractérise par la réalisation de 3 opérations concomitantes.

La gestion du secteur public local est désormais structurée autour des services de gestion comptable (SGC) et des conseillers aux décideurs locaux (CDL). Selon un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC ont vocation à concentrer les travaux de gestion effectués antérieurement par les trésoreries (tenue de la comptabilité et confection du compte de gestion, prise en charge, contrôle et mise en paiement des mandats de dépense, prise en charge et recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes) et les CDL qui ont vocation à assurer le conseil aux élus, à porter la nouvelle offre de service destinée aux collectivités locales et à devenir l'interlocuteur privilégié des ordonnateurs.

L'implantation géographique des SGC a été réalisée en considération de la couverture territoriale des EPCI et d'un équilibre géographique : deux SGC situés à Rethel et Vouziers ont été créés en 2020 et 2021 et au 1er janvier 2022, ont été créés le SGC de Charleville-Mézières et Sedan (issu de la fusion des Trésoreries de Charleville-Mézières et de Sedan) et la création du SGC de Rocroi (issu de la fusion des trésoreries de Rocroi, Monthermé et Fumay).

Le 1er septembre 2022, la trésorerie de Givet

a intégré le SGC de Rocroi.

Cette dernière opération a permis de regrouper au sein de ce poste comptable la gestion des communautés de communes Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne et celle de l'ensemble des communes membres. Le conseil à l'ensemble des établissements et collectivités rattachées au SGC de Rocroi est confié à deux CDL : un premier pour les communautés de communes Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne et ses communes membres et un second pour la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse et ses communes membres.

S'agissant des accueils de proximité, la direction départementale des finances publiques est très présente auprès des animateurs des structures France Services, notamment en termes de formation. Un module spécifique a été mis en place localement dès 2021. L'enquête ANCT sur le back office des partenaires nationaux des France Services confirme la qualité des relations avec les France Services, qui attribuent une note générale de 4,1/5 à la DDFiP, ainsi que 4,4 pour la réactivité et 4,3 pour la qualité.

Au titre de la campagne déclarative 2022, six agents des Finances publiques ont assuré un accueil physique de proximité dans 12 France Services (ainsi qu'à la mairie de Monthermé dont la Trésorerie a fusionné avec le SGC de Rocroi et qui ne comporte pas d'agence France Service). Ainsi, 330 usagers ont été reçus en 2022.

Le paiement de proximité a été mis en place fin juillet 2020. Les buralistes partenaires acceptent le règlement des factures (amendes, cantine, crèche, hôpital) ou impôts de moins de 300 euros en espèces ou, sans limitation de montant, en carte bancaire. Dans le département des Ardennes, ils sont désormais au nombre de 62. En 2022, ils ont effectué 14394 opérations pour un montant total de 1256504 €.

## • L'emménagement du SGC de Charleville-Mézières et Sedan et de la Paierie départementale à la cité administrative

Le programme 348 d'un milliard d'euros sur cinq ans a permis de financer les opérations de rénovation des cités administratives. Les travaux de la cité administrative de Charleville-Mézières qui se sont déroulés entre fin 2021 et début 2023 avaient pour objet :

- la rénovation énergétique de la cité : isolation, remplacement des ouvrants et de la chaudière, remplacement des luminaires existants par des panneaux de LED moins énergivores ;
- le regroupement des services dans un même lieu.

Début juillet 2022, les agents du SGC Charleville-Mézières et Sedan et de la Paierie départementale ont rejoint leurs nouveaux bureaux situés au 4 étage de la cité administrative.

Dans les locaux libérés rue du Petit Bois à Charleville-Mézières, va s'installer à sa création au 1er septembre 2023 un nouveau centre de contact qui comptera 43 agents. Ils seront chargés de répondre aux questions des particuliers sur tout sujet fiscal.

## 2. Le début du déploiement de la TOiP dans les services

L'accueil téléphonique constitue un véritable enjeu pour la qualité de service aux usagers des Finances publiques. À la DDFiP des Ardennes, il évolue avec l'installation de la TOiP (Telephony over Internet Protocol), service de communications qui utilise le protocole de réseau Internet.

Les centres des Finances publiques de Vouziers et Rethel ont basculé à la TOiP fin 2021, ceux de Sedan début 2022 et ceux de la Direction fin 2022.

Les chefs de service ont à leur disposition des tableaux de bord qui leur permettent de connaître les taux de décroché par service et font l'objet d'un suivi départemental.

Enfin, dans une démarche de transparence, la plate-forme Services Publics + accessible aux usagers permet de manière générale de rendre compte au niveau local de la qualité des services de la DDFiP en affichant, de manière claire et lisible, nos résultats en termes de satisfaction et d'accessibilité.



**Rédaction** : Direction de la coordination de l'action territoriale (DCAT)

**Réalisation** : Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État (BCIRE)

Tous droits réservés - Juin 2023

Préfecture des Ardennes



<http://www.ardennes.gouv.fr/>



PRÉFET DES ARDENNES



@PREFET08



@PREFET08



PRÉFECTURE DES ARDENNES



**1 PLACE DE LA PRÉFECTURE  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**